



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique

## Alpes d'Azur 2021-2027



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Alpes d'Azur

### ENTRE

**La Communauté de Communes Alpes d'Azur,**

Représenté par son Président, Charles-Ange GINESY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération  
\_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Ci-après désigné par « CC Alpes d'Azur »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**L'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

Représentée par Yves LE TRIONNAIRE, Directeur régional,  
Ci-après désignée par « l'ADEME PACA » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 – Objet du contrat

**Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires** (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

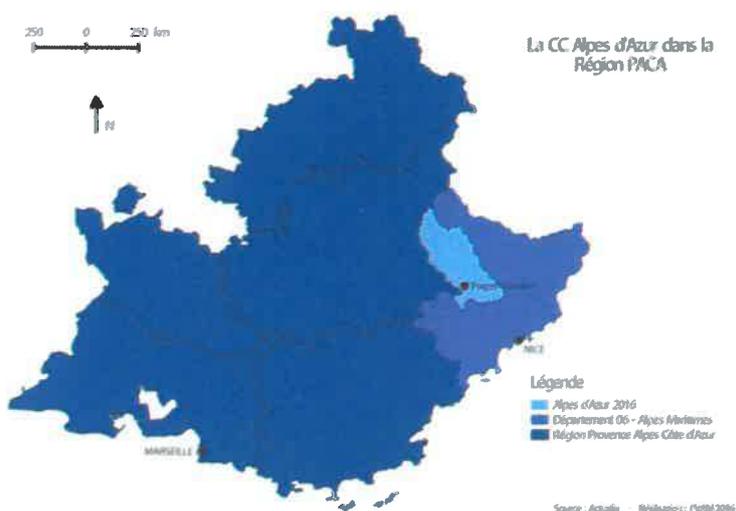
**Le territoire Alpes d'Azur et ses partenaires souhaitent s'engager dans cette démarche de contractualisation.** Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Ces indicateurs pourront être détaillés, définis et validés lors d'un Comité de Pilotage ultérieur.

## 1.1 Présentation du territoire Alpes d'Azur et de ses dispositifs en cours

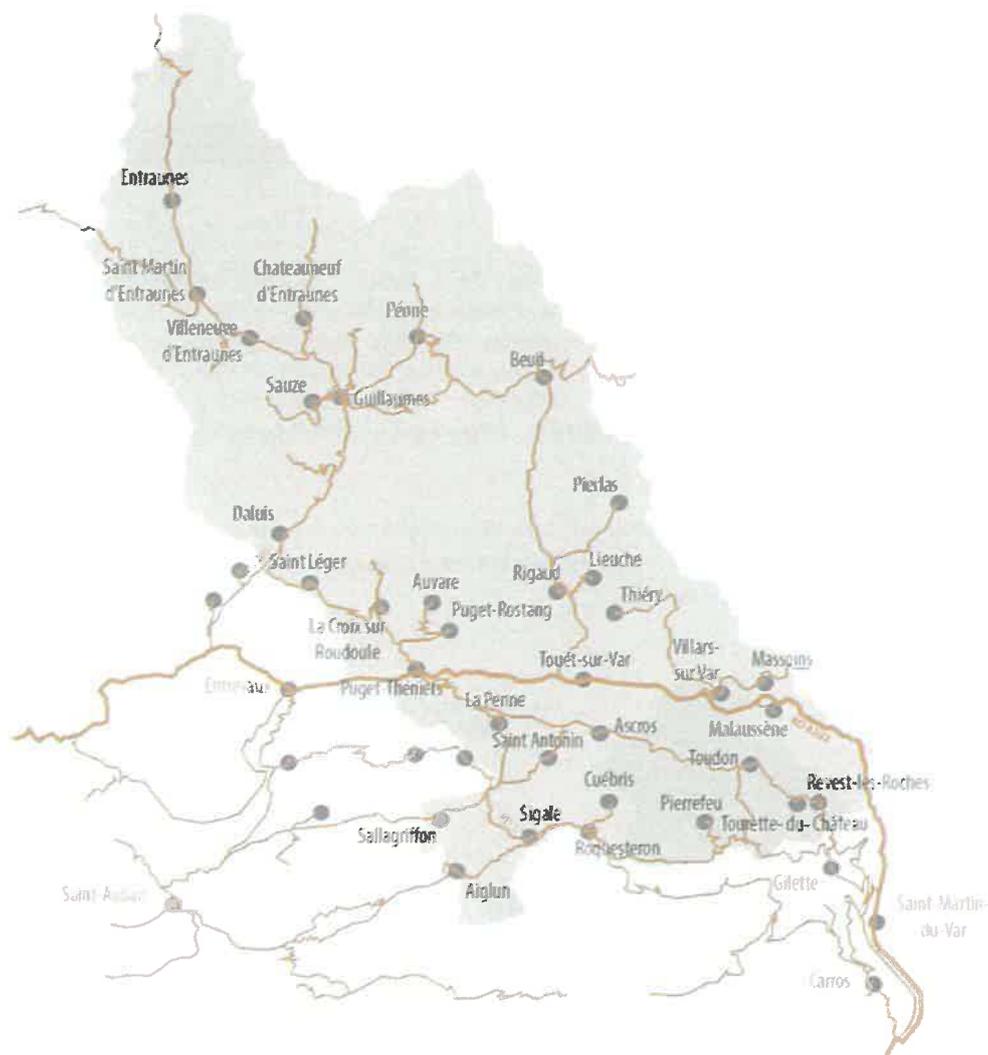
### 1.1.1 LE TERRITOIRE ALPES D'AZUR

ALPES D'AZUR EN UN CLIN D'ŒIL	
Date de création	01 janvier 2014
Département	Alpes-Maritimes (06)
Nombre de communes	34
Liste des communes	Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Cuébris, La Croix-sur-Roudoule, Châteauneuf d'Entraunes, Daluis, Entraunes, Guillaumes, La Penne, Lieuche, Malaussène, Massoins, Péone, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Théniers, Puget-Rostang, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquesteron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourette-du-Château, Villars-sur-Var, Villeneuve d'Entraunes.
Nombre précédent d'EPCI	3
Population (INSEE 2021)	9 833 habitants (1% de la population du département)
Superficie	889 km <sup>2</sup> (20% de la superficie du département)
Densité	11 hab/km <sup>2</sup>



La communauté de communes Alpes d'Azur est située au nord-ouest du département des Alpes-Maritimes, limitrophe du département des Alpes de Haute-Provence, à une trentaine de kilomètres du littoral pour sa partie sud et à une centaine pour sa partie nord. Issue de la **fusion de trois intercommunalités** (la CC Cians-Var, la CC des Vallées d'Azur et la CC de la Vallée de l'Estéron), **elle est la seule communauté de communes intégralement rurale des Alpes-Maritimes.**

Le territoire s'organise autour du Var, du Cians et de l'Estéron, qui creusent deux gorges nord-sud (celle de Daluis et celle du Cians) et deux vallées est-ouest (celle du Var et celle de l'Estéron). Pays de moyennes et de hautes montagnes, il est marqué par une **accessibilité souvent contrainte**, un **patrimoine naturel et patrimonial important et diversifié**. Résolument tourné vers la préservation de ses patrimoines, l'ensemble du territoire est labélisé Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Cinq communes du nord du territoire intercommunal appartiennent au Parc national du Mercantour, douze communes du sud du territoire appartiennent au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, 37 000 hectares sont situés en zones Natura 2000 et 1 082 hectares, autour des gorges de Daluis, sont classés Réserve Naturelle Régionale (RNR de Daluis). Sa proximité avec le littoral et sa qualité de vie en font un lieu de résidence privilégié pour un nombre croissant de travailleurs de la côte (cadre de vie préservé, loyers accessibles).



Depuis 2018, la Communauté de Communes Alpes d'Azur a fait le choix de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins pour former le **Pôle Métropolitain CAP AZUR** qui mène des actions communes d'intérêt métropolitain.

## SYNTHESE DES DISPOSITIFS EN COURS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES D'AZUR	
CONTRAT DE TRONCALIS	<p><b>9 objectifs stratégiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables</li> <li>2. Amélioration de la connectivité et de la mobilité</li> <li>3. Réduction et amélioration de la valorisation des déchets</li> <li>4. Redynamisation du tissu économique local</li> <li>5. Développement de filières</li> <li>6. Création de nouvelles activités</li> <li>7. Renforcement de l'égalité sociale</li> <li>8. Revitalisation du bourg-centre</li> <li>9. Développement d'un cadre de vie de qualité</li> </ol>
LES PETITES VILLES DE DÉPARTEMENT PUYET-THÉNIERS	<p><b>3 orientations</b></p> <p><i>Dispositif signé entre l'Etat et la commune de Puget-Thénières le 11 mai 2021 en présence de Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat à la ruralité</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restructuration du centre de village</li> <li>2. Soutien à la création du lycée</li> <li>3. Lutter contre la désertification médicale</li> </ol>
TERRITOIRES CCAA-PNIR PA	<p><b>4 orientations</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Doter le territoire d'une ingénierie dédiée à TEPCV pour une mise en oeuvre efficace et rapide des opérations de la convention, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial volontaire et la création de la deuxième Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) de France</li> <li>2. Développer la mobilité décarbonée</li> <li>3. Créer des bâtiments publics exemplaires en matière de consommation d'énergies</li> <li>4. Agir contre la pollution lumineuse</li> </ol>
LES ESPACES DE D'AZUR	<p><b>4 objectifs à long terme</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préserver l'originalité et l'intégrité des paysages hérités de la géologie permienne et de l'histoire locale</li> <li>2. Maintenir en bon état de conservation la biodiversité et les patrimoines emblématiques de la transition écologique entre Provence et Alpes</li> <li>3. Développer une culture de la protection de la biodiversité au sein des activités humaines et organiser les modalités de fréquentation et d'usages</li> <li>4. Apporter une valeur ajoutée humaine, culturelle et économique au territoire</li> </ol>

<p>MAIRIE 2000 « 4 CANTONS »</p>	<p><b>13 objectifs de conservation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conserver la qualité de l'eau et l'intégrité des hydrosystèmes</li> <li>2. Veiller à la conservation des habitats réduits ou ponctuels remarquables</li> <li>3. Conserver l'intégrité des écosystèmes souterrains</li> <li>4. Préserver l'intégrité des écosystèmes rocheux</li> <li>5. Conserver les formations arbustives des pentes rocheuses</li> <li>6. Conserver les milieux ouverts et favoriser la diversité biologique</li> <li>7. Conserver des habitats ouverts et semi-ouverts ponctuels remarquables</li> <li>8. Conserver les habitats forestiers à enjeu</li> <li>9. Rechercher un état de vieillissement optimal de certains habitats forestiers</li> <li>10. Conserver un réseau de gîtes à chiroptères et habitats de spélépès de strinati</li> <li>11. Conserver et restaurer les corridors écologiques</li> <li>12. Conserver le spélépès de strinati</li> <li>13. Conserver les populations de chiroptères (notamment petit rhinolophe et barbastelle d'Europe)</li> </ol>
<p>MAIRIE 2010 « Espaces »</p>	<p><b>9 objectifs de conservation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entretien et restaurer les milieux agricoles et pastoraux</li> <li>2. Préserver les habitats et espèces des milieux ouverts</li> <li>3. Laisser vieillir les peuplements forestiers</li> <li>4. Préserver les habitats forestiers à enjeu</li> <li>5. Assurer le bon état de conservation des milieux souterrains et rupestres à enjeu</li> <li>6. Conserver et favoriser des secteurs forestiers propices aux chauves-souris</li> <li>7. Aménager, protéger et diversifier l'offre en gîtes pour les chauves-souris</li> <li>8. Restaurer une mosaïque des paysages</li> <li>9. Assurer le bon état de conservation des milieux humides à enjeu</li> </ol>
<p>POD 2021-2024</p>	<p><b>Ambitions et objectifs éducatifs</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mieux accompagner le rythme de l'enfant</li> <li>2. Intégrer la dimension handicap pour rendre l'apprentissage accessible à tous les enfants</li> <li>3. Renforcer une approche pluridisciplinaire des problématiques d'instruction</li> <li>4. Participer à la formation d'une citoyenneté de demain</li> <li>5. Développer une conscience environnementale</li> <li>6. Favoriser l'apanouissement par le sport</li> <li>7. Permettre la transmission de la mémoire</li> <li>8. Favoriser l'accès à l'Art et à la Culture</li> </ol>
<p>CEJ 2021-2024</p>	<p><b>4 orientations</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer d'une stratégie partenariale de cohérence autour des problématiques Enfance-jeunesse</li> <li>2. Renforcer l'offre de service en matière de garde petite enfance : EAJE, LAEP, RAM</li> <li>3. Créer des lieux d'information et d'animation Jeunesse</li> <li>4. Maintenir sur le territoire des ALSH de qualité les mercredis</li> </ol>

ESPACE VALLEN 2021-2027	<p><b>Objectifs transversaux et axes stratégiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en réseaux et organiser une gouvernance à l'échelle communautaire au sujet de l'offre touristique avec les acteurs locaux et les opérateurs économiques du secteur</li> <li>2. Fonder la cohérence du projet sur une identité partagée et communicable au visiteur</li> <li>3. Sortir du modèle excursion pour entrer dans le modèle séjour durable qui s'inscrit dans le cadre de la transition écologique avec l'atteinte d'une population sensibilisée et concernée par les enjeux environnementaux évitant un consumérisme touristique</li> <li>4. Conforter un tourisme familial et intergénérationnel en accélérant la diversification des activités et adapter l'offre aux niches de clientèles spécifiques à fidéliser</li> <li>5. Caractériser l'identité nouvelle Nord Sud du territoire à partir de l'unité géomorphologique des vallées et la révéler dans les champs de la géologie, l'astronomie, la biodiversité, le terroir...</li> <li>6. Développer et qualifier des services décloisonnant le territoire et les sites attractifs : mobilité, accessibilité, hébergement, structuration de l'accueil</li> </ol>
CCPT 2019-2021	<p><b>4 axes stratégiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique</li> <li>2. Favoriser un aménagement du territoire fondé sur le principe de la sobriété foncière</li> <li>3. Conforter les activités économiques et la création d'emplois sur le territoire faible empreinte carbone</li> <li>4. Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires</li> </ol>
MAJORS ALPES ET PROVANCES D'AZUR 2021-2026	<p><b>4 objectifs stratégiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter et améliorer l'offre et l'accès aux services et activités génératrices d'économie sur l'ensemble du territoire</li> <li>2. Mieux consommer l'énergie et mobiliser les ressources du territoire</li> <li>3. Créer et soutenir des activités agricoles et forestières locales, durables et diversifiées</li> <li>4. Valoriser les patrimoines naturels et culturels locaux</li> </ol>
SSP 2021	<p><b>5 thématiques prioritaires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La santé et les services à domicile</li> <li>2. L'emploi et l'insertion en lien avec l'action sociale</li> <li>3. Les commerces de proximité</li> <li>4. La jeunesse en lien avec la culture, le sport et les loisirs</li> <li>5. Les transports et la multimodalité</li> </ol>
PCAET VOLONTAIRE 2020	<p><b>6 enjeux critiques et stratégiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La résilience au changement climatique</li> <li>2. La dépendance aux mobilités dommageable pour l'environnement</li> <li>3. L'engagement du territoire dans une économie circulaire</li> <li>4. L'accompagnement de la mutation de l'économie touristique</li> <li>5. Mise en cohérence d'une production locale durable et d'une demande de consommation locale</li> <li>6. Economies d'énergie et développement des énergies renouvelables</li> </ol>

ZONE DE RECONSTRUCTION ZONAGE (ZRR)	<p>3 axes</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion des initiatives et des projets sur les 34 communes classées</li> <li>2. Démarche partenariale forte engagée auprès des acteurs du territoire (opérateurs économiques, pastoralisme, ONF, chambres consulaires etc)</li> <li>3. Préservation des fonciers naturel et agricole</li> </ol>
EMPREINTE FINANCIERE SERVICES	<p>3 objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer l'activité du Foyer Rural CEPAGE à Puget-Théniers</li> <li>2. Conforter l'action de l'association Bulle d'Aire à Roquesteron</li> <li>3. Accompagner les projets du centre social l'Epi à Guillaumes</li> </ol>
MCC ALPES AZUR MERICANTOUR	<p>3 enjeux</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conforter le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)</li> <li>2. Accompagner les communes dans la transformation de leur éclairage humaine dans des solutions plus respectueuses de l'environnement</li> <li>3. Poursuivre des temps de sensibilisation auprès du grand public et faire rêver enfants et adultes sous le ciel étoilé</li> </ol>
PAT ALPES D'AZUR	<p>3 ambitions</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Impulser une éthique forte autour du Projet Alimentaire Territorial</li> <li>2. Favoriser les circuits courts et les produits locaux dans les habitudes d'alimentation notamment auprès des écoles du territoire dont la CCAA assure la gestion</li> <li>3. Lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets alimentaires</li> </ol>
SCOT ALPES D'AZUR 2021	<p>6 axes stratégiques</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un territoire qui s'engage dans la transition écologique et qui lutte contre le changement climatique</li> <li>2. La cohésion territoriale comme moteur du développement d'Alpes d'Azur</li> <li>3. Un environnement d'exception comme socle d'un développement durable</li> <li>4. Un territoire exemplaire et innovant, à empreinte environnementale positive</li> <li>5. Une accessibilité et un équipement territorial de haut niveau</li> <li>6. Un développement équilibré et solidaire</li> </ol>
PLP DMA 2021-2027	<p>3 objectifs principaux</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en 2021</li> <li>2. Agir très fortement sur le territoire afin de réduire de façon significative la production de produits ménagers</li> <li>3. Rendre soutenable l'absorption des exutoires sur le territoire et contribuer à améliorer une situation supra communautaire très complexe sur le sujet</li> </ol>
DETR ET DSIL	<p>1 soutien aux communes</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les 34 communes du territoire dans leurs projets de territoire au travers des dossiers de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de Dotation de Soutien pour l'Investissement Local</li> <li>2. Porter certains projets au travers de la Délégation de Maîtrise d'Ouvrage qui constitue un service communautaire à l'attention des communes</li> </ol>

## 1.2 Diagnostic et dynamiques du territoire

### 1.2.1 DIAGNOSTIC PARTAGE DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

#### 1.2.1.1 Atouts, faiblesses, opportunités et menaces de CAP Azur

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire avec une forte identité patrimoniale et paysagère, rurale et urbaine</li> <li>• Une forte attractivité résidentielle et touristique</li> <li>• Une renommée internationale pour ses paysages et ses filières (tourisme, industrie, numérique)</li> <li>• Un taux d'actifs importants et plutôt qualifiés</li> <li>• Un tissu économique riche et complémentaire</li> <li>• Un territoire de pointe avec des filières structurées dans le domaine du spatial, de l'événementiel, des industries créatives, des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la silver economy, de l'agritech, de la filière plantes à parfums - saveurs – senteurs, du nautisme</li> <li>• Une agriculture riche (grande variété de terroirs, productions locales valorisées, développement de circuits courts)</li> <li>• Un territoire disposant de réseaux de mobilités structurants</li> <li>• Des espaces naturels riches et protégés (un Parc Naturel Régional commun à trois EPCI)</li> <li>• Un territoire pluriel avec des complémentarités (types d'espaces très variés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire fortement contraint géographiquement et réglementairement</li> <li>• Le manque de foncier disponible</li> <li>• Le vieillissement de la population</li> <li>• Une disparité territoriale entre territoires urbains et ruraux (en termes de dynamisme économique et social, fracture numérique)</li> <li>• Une partie des centres bourgs et centres villes à revitaliser</li> <li>• Une carence en logements sociaux bien qu'une dynamique de rattrapage soit en cours</li> <li>• Une grande dépendance au tourisme</li> <li>• Un émiettement du territoire (industries éparpillées, développement commercial mettant en péril le foncier économique et les espaces agricoles)</li> <li>• L'importance des flux de déplacement et la congestion des axes reliant les principaux pôles économiques, l'attachement à l'usage de la voiture</li> <li>• L'importance des nuisances liées aux flux qui traversent le territoire (pollutions)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des coopérations nombreuses déjà mises en place au sein du pôle métropolitain CAP AZUR et dans d'autres formats (ex Plan Climat Air Energie Territorial Ouest 06, projets européens, Schéma de Cohérence Territoriale), sur lesquelles capitaliser</li> <li>• Une croissance démographique encadrée, fixée à un seuil plancher</li> <li>• Les nombreux engagements dans des démarches nationales (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, Territoire à énergie positive pour la croissance verte...)</li> <li>• Un intérêt croissant pour le développement de circuits courts et la valorisation des productions locales</li> <li>• Une progression de l'utilisation des services de véhicules électriques sur le territoire</li> <li>• Une résilience remarquable de la technopole de Sophia-Antipolis en matière d'emploi</li> <li>• Nouveaux modes de travail sur la technopole de Sophia-Antipolis avec la crise sanitaire : des effets attendus sur la mobilité et la baisse de la congestion</li> <li>• Emergence de flux touristiques de proximité vers les espaces naturels du nord du territoire : un territoire refuge en période de crise sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une très forte concurrence entre les pôles économiques et universitaires de la Méditerranée et plus largement (France voire international pour l'enseignement supérieur)</li> <li>• L'accroissement du nombre de personnes dépendantes dans un futur proche (2025)</li> <li>• La vulnérabilité du dynamisme économique face à la crise sanitaire (tourisme d'affaires et événementiel)</li> <li>• La vulnérabilité du territoire et de la biodiversité face aux effets du changement climatique et aux risques naturels</li> </ul>

### 1.2.1.2 CAP Azur, un territoire riche et attractif mais vulnérable

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente des caractéristiques communes. On note ainsi un **territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité**, mais également **diversifié** avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des **espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète** un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs des **activités économiques de pointe** dans différents domaines, **du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés**.

Le territoire est aujourd'hui **très bien desservi** par des réseaux structurants.

Pour autant, **la géographie même du territoire le contraint** et limite son développement, le territoire de CAP AZUR faisant globalement face à une **pénurie de foncier disponible** et à des **risques naturels importants** (inondations, ruissellement, incendie, mouvement de terrain), entraînant des **difficultés à construire suffisamment de logements** pour répondre à l'attractivité résidentielle. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une **congestion forte**, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire, en particulier entre les parties Est et Ouest de CAP AZUR.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une **disparité entre bande littorale, moyen-pays et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres**, le territoire n'étant pas homogène.

C'est aussi **un territoire qui a subi la crise sanitaire et économique** liée à la Covid-19, du fait d'une **dépendance forte au tourisme et à l'événementiel** qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté au **vieillessement de sa population** avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs particulièrement **vulnérable au changement climatique**. **Outre sa sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte**. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. **La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain**.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les **nombreuses coopérations déjà engagées** à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les **tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, mobilité et nouveaux modes de travail...)**.

## 1.2.2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

### 1.2.2.1 Atouts, faiblesses, opportunités et menaces : image d'un territoire de montagne vivant mais fragile

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine naturel riche et diversifié avec de vastes espaces au caractère sauvage affirmé</li> <li>• Des paysages identitaires et un patrimoine géologique unique (villages perchés, montagnes et vallées, restanques, pérites, gorges, clues, etc.)</li> <li>• Un patrimoine bâti varié, témoin de l'activité rurale et historique de défense du territoire</li> <li>• Un réseau ferré, connecté aux territoires voisins, et des gares emblématiques</li> <li>• Une offre d'activités de pleine nature, sportive et de découverte variée toute l'année</li> <li>• La présence d'une station de sports d'hiver attractive à l'échelle régionale et au-delà, dotée d'une offre estivale diversifiée</li> <li>• Une démographie dynamique correspondant à une augmentation de population de 25% entre 1999 et 2020</li> <li>• Un tissu associatif riche et porteur d'initiatives</li> <li>• Des communes centres, pôles locaux de services de proximité et intermédiaires du territoire (Puget-Théniers, Guillaumes, Roquesteron, Péone/Valberg, etc.)</li> <li>• Une agriculture dynamique et caractéristique du terroir, typique, locale et de grande qualité, motivée par la recherche de l'excellence</li> <li>• Des ressources naturelles importantes sur le territoire : ensoleillement, masse forestière, cours d'eaux</li> <li>• Une offre scolaire dynamique et de qualité proche des populations</li> <li>• Du foncier économique existant accolé aux grandes infrastructures de desserte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une gestion globale des déchets du territoire médiocre avec des enjeux environnementaux et de salubrité publique hautement sensibles</li> <li>• Une géographie contrainte soumise aux risques naturels, qui augmente les temps de déplacement et limite les opportunités de développement</li> <li>• Une offre de transport en commun inadaptée et insuffisamment coordonnée</li> <li>• Un parc ancien de logements de centre village exigeant d'intenses efforts de réhabilitation et de mise aux normes de la transition énergétique (1 logement sur 5 date d'avant 1919)</li> <li>• Une offre de tourisme mal coordonnée, avec une capacité d'accueil insuffisante et une communication externe limitée</li> <li>• Une faible dynamique de mise en réseau des acteurs, qui ne favorise pas l'émergence de projets culturels, touristiques, économiques et la valorisation des savoir-faire locaux</li> <li>• Un renouvellement faible de l'offre de services (santé, commerces, etc.) et un appareil commercial de proximité en grandes difficultés dans les centres anciens résultant en des déserts médicaux et commerciaux</li> <li>• Une exploitation forestière difficile (accès, pentes, morcellement) avec peu d'exploitants</li> <li>• Une couverture internet et cellulaire inégale (accès et qualité du débit)</li> <li>• Un tissu économique insuffisant, offrant peu d'emplois sur le territoire ; 1/3 des actifs occupés travaille hors du territoire candidat</li> <li>• Des manques importants dans la filière agro-alimentaire pour apporter de la valeur ajoutée à la production brute</li> <li>• Une viabilité financière de la CCAA incertaine dans l'avenir du fait son particularisme rural</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence d'outils de protection et de valorisation des patrimoines : Parc national, Parc naturel régional, Pays, Réserve naturelle, Natura 2000, RICE etc.</li> <li>• Une demande grandissante de découverte des territoires ruraux et d'accueil authentique: agrotourisme, écotourisme, découverte du patrimoine culturel et du bâti traditionnel, etc.</li> <li>• Un bassin de touristes et de clients potentiels important sur les franges du territoire pour les produits du Moyen et du Haut-Pays</li> <li>• Un intérêt croissant pour les produits locaux et les circuits courts</li> <li>• Des politiques publiques favorables à la mise en réseau des acteurs et la création d'activités et de services en itinérance ;</li> <li>• L'émergence et le développement d'initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique du bâti et des activités</li> <li>• Des pôles de compétences et industriels majeurs et en extension sur les franges du territoire : Sophia Antipolis et Carros/Plaine du Var avec des laboratoires de recherche, des centres de formation, etc.</li> <li>• L'accès au très haut débit dès 2021 et le développement des usages numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des changements climatiques qui impactent fortement les territoires méditerranéens et de montagne</li> <li>• Un pastoralisme et une agriculture en difficulté, dont la diminution entraîne la fermeture des milieux et la banalisation des paysages</li> <li>• La baisse des financements publics</li> <li>• La transformation des communes en villes dortoirs (perte du lien social, isolement), avec le développement de pôles d'activité à proximité</li> <li>• Un abandon et une paupérisation de tout l'habitat ancien et une désaffection du patrimoine architectural et paysager</li> <li>• L'augmentation significative du coût de la mobilité individuelle pour les ménages les plus modestes (hausse du carburant, entretiens, éco-taxes sur les mobilités carbonées)</li> <li>• Un recul du taux d'emploi des Alpes d'Azur (rapport nombre d'emplois / actifs occupés)</li> <li>• L'impact de la fréquentation touristique sur les sites naturels</li> </ul>

### 1.2.2.2 Population et lien social

Le territoire du bassin de vie compte **9 833 habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et profite d'une démographie très dynamique (+25% sur la Communauté de Communes Alpes d'Azur entre 1999 et 2020). Le nombre d'habitants était à son **niveau le plus bas en 1975** (5 933 hab.) et remonte majoritairement grâce aux flux migratoires (à Puget-Théniers, +2,1% de variation annuelle moyenne entre 1999 et 2008 dont +1,6% dû au solde migratoire). Le territoire, et plus particulièrement Puget-Théniers, qui représente 20% de la population totale du bassin de vie, doivent donc leur développement démographique à leur attractivité et à leur proximité à la métropole niçoise.

Cette arrivée de nouveaux habitants engendre une problématique de **mixité sociale** entre anciens et nouveaux habitants. Cette catégorie de nouveaux habitants peut elle-même être divisée en deux groupes : les « **actifs** » travaillant sur la côte qui cherchent un meilleur cadre de vie et des populations aux **revenus modestes** qui veulent un loyer plus abordable et connaissent des **difficultés transversales**.

Même si la population du territoire est marquée par un vieillissement et un phénomène de desserrement des ménages, 47% de la population de la CCAA avait moins de 45 ans en 2015. La vallée de l'Estéron est notamment le pôle démographique possédant la plus forte dynamique de rajeunissement. La commune de Puget-Théniers est un territoire relativement **jeune et dynamique** et a connu, comme le reste de l'intercommunalité, un **rajeunissement de la population entre 1999 et 2009**. La part des 15-29 ans reste moindre, du fait d'une décohabitation des jeunes (poursuite des études dans une autre commune notamment) et d'un **faible nombre d'emplois** disponibles pour les jeunes actifs. Enfin, la taille moyenne des ménages connaît une diminution progressive depuis 1999, une tendance visible également dans le reste de la France, pour s'établir à 2,1 personnes par ménage en moyenne en 2015 sur le territoire de la CCAA.

Le territoire dispose d'un **niveau moyen de richesse relativement bas à l'échelle du département**. En effet, le revenu moyen par foyer fiscal est de 18 686€ en 2015 contre 20 988€ dans les Alpes-Maritimes. Les disparités de revenus sont assez importantes sur le territoire : des écarts importants sont observés sur les 34 communes. L'écart maximum est de 8 440€ entre Tourette-du-Château (21 552€) et Cuébris (13 112€). De la même façon, la part de foyers fiscaux imposables est beaucoup plus faible (autour de 45% contre 58% dans les Alpes-Maritimes), avec un montant de l'impôt moyen aussi plus faible : 1 184€ en 2011 contre 3 128€ dans le département. Ceci est corrélé avec un **niveau de formation moyen inférieur à la moyenne départementale**. Seuls 18% de la population du territoire sont en effet titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2011, un chiffre bas qui cache toutefois une tendance à l'amélioration puisqu'ils n'étaient que 12% en 1999. L'accès aux études supérieures est moins important et la part des titulaires de CAP et BEP est beaucoup plus importante avec 28,1% contre environ 21% pour le département et la région. Cette situation peut s'expliquer en partie par l'absence de lycées et d'établissements de formations supérieures sur le territoire qui se situent au plus près dans la basse vallée du Var, en entrée de la métropole niçoise. L'éloignement aux équipements scolaires du supérieur et le fonctionnement en parallèle avec le canton voisin d'Entrevaux (coopération autour de l'hôpital, de la santé, de la sécurité publique) rendent légitime la **perspective d'un lycée interdépartemental** sur le bassin de vie de Puget-Théniers dont le projet a été inscrit au SCOT Alpes d'Azur.

Le territoire compte **trois structures labellisées Maisons France Services** sur Puget-Théniers, Guillaumes et Roquesteron. Les Maisons France Services offrent des services structurants d'information, d'accueil et d'orientation du public vers les services administratifs compétents extérieurs au territoire. Deux d'entre eux sont aussi labellisés ERIC (Espaces Régionaux Internet Citoyens), permettant l'accès des habitants au numérique et à des formations spécifiques. De plus, deux **centres communaux d'action sociale (CCAS)** sont particulièrement actifs sur le territoire (Puget-Théniers et Villars-sur-Var). Ils mettent en lien les personnes en difficulté avec les différents services sociaux départementaux et proposent également un soutien supplémentaire : allocations spécifiques pour les retraités, banque alimentaire, etc.

Le territoire profite d'une **vie associative dynamique, spécialement sur la commune de Puget-Théniers** qui compte un grand nombre d'associations offrant des services uniques sur le territoire, en complément des services publics existants. On dénombre **224 associations** sur la Communauté de Communes dont **51 sur la seule commune de Puget-Théniers**.

*La Communauté de Communes Alpes d'Azur a connu une période de dévitalisation mais voit sa **population augmenter depuis 30 ans**. Ce développement entraîne des problématiques sociales et sociétales propres, ainsi que des **besoins en investissements** pour des services et équipements nouveaux. Puget-Théniers, par sa situation de bourg-centre délivre des services structurant pour l'ensemble du territoire. Cependant, le faible taux de ménages imposables freine la capacité à répondre à ces charges de centralité nouvelles. Une vie associative dynamique et des politiques volontaristes en termes d'aide sociale permettent d'apporter des réponses qui restent à renforcer.*

### 1.2.2.3 Logement et cadre de vie

En parallèle à l'augmentation de la population, le **nombre de logements augmente continuellement sur le territoire** depuis 1968 (5 255 logements à 11 251 en 2015). On observe, d'une manière générale, une part élevée de **résidences secondaires et logements occasionnels** (6 028 logements soit 53,6% en 2015), une tendance due en grande partie à la station de Valberg (2 034 résidences secondaires). Dans la commune de **Puget-Théniers**, le taux de résidences secondaires n'est que de **13%**, signe d'un parc immobilier **principalement à destination de résidents permanents** et se démarquant des communes environnantes par un taux deux fois moindre.

Par ailleurs, certains espaces du Moyen et du Haut Pays présentent un risque croissant de précarité énergétique, notamment du fait de logements anciens et mal isolés. En effet, le parc immobilier est globalement ancien puisque 57% du parc a été construit avant 1971 et 32,7% avant 1919. La part de **logements vacants** sur le territoire représente 7,7% soit 867 logements en 2015. La part de la vacance par rapport au parc de logements des communes connaît une répartition inégale allant de 0,8% (Cuébris) à 21,8% (Châteauneuf-d'Entraunes) avec un taux moyen de 13,4% à Puget-Théniers. Ces logements vacants sont une ressource de logements supplémentaires pour la CCAA.

On compte autant de **maisons que d'appartements sur la Communauté de Communes**, avec cependant à Puget-Théniers **61% d'appartements**, reflet de sa typologie plus urbaine. La majorité de ces logements sont détenus par des **propriétaires** (67,5%, en 2015), en augmentation depuis 1999 (61%), chiffre révélateur d'un phénomène d'ancrage de la population. On note d'ailleurs que 51% des ménages du territoire sont présents depuis plus de 10 ans ce qui témoigne d'un **attachement** au lieu. Enfin, on voit apparaître l'arrivée de nouveaux habitants par une forte proportion de ménages implantés depuis moins de 10 ans (44%). Le parc est assez ancien car 57% du parc a été construit avant 1971 et 32,7% a été construit avant 1919.

**En ce qui concerne l'adaptation du parc de logement aux ménages**, l'héritage immobilier du territoire offre une typologie de logements grands (46% de logements avec plus de 4 pièces) et seulement 3,9% des résidences principales sont des studios. Avec le phénomène de desserrement des ménages (2,1 personne par ménage en 2015), le parc immobilier du territoire devient de moins en moins adapté à la forme des ménages et cela peut défavoriser l'installation ou le maintien des jeunes actifs et des personnes âgées.

En matière d'habitat social, le parc de la CCAA est faible puisqu'il compte en tout 237 logements sociaux en 2017, soit 5,4% du parc des résidences principales. À l'échelle nationale, le parc social représente environ 12% du parc des résidences principales. Puget-Théniers compte **sept sites de logements sociaux**, pour un **total de 95 logements**, soit **11,2% du parc des résidences principales**. La commune est donc une des rares à **répondre à l'objectif originel de la loi Duflot**, non retenu dans la loi finale car trop contraignant, de 10% de logements

sociaux pour les communes rurales. Trois bailleurs sociaux gèrent ces résidences : Côte d'Azur Habitat, Habitat 06 et SA Logis Familial. Elles sont situées pour la plupart à proximité du centre-bourg et sont le résultat d'une politique volontariste menée par la commune en termes de mixité sociale ces dernières années.

**Le marché immobilier est relativement bas**, sur le territoire de la CCAA es prix des biens immobiliers s'échelonnent de 1400€/m<sup>2</sup> à 2800€/m<sup>2</sup> pour les appartements et de 1500€/m<sup>2</sup> - 4000€/m<sup>2</sup> pour les maisons. Les prix les plus élevés sont répartis autour des points d'attractivité du territoire avec au Sud, la proximité de la métropole niçoise, à l'Est la station de ski de Valberg et au Nord les portes du parc national du Mercantour. Les prix les plus élevés se situent à Châteauneuf d'Entraunes et Péone et les plus faibles à Puget-Théniers, La Penne et Saint-Martin-d'Entraunes. À Puget-Théniers, le un prix de vente estimatif moyen au m<sup>2</sup> est de **1 751€**. Les bas prix constatés à Puget-Théniers sont à la fois un facteur d'attractivité mais aussi de rotation des ménages.

*La situation en termes de logements est le reflet d'une dynamique démographique qu'a connu le territoire et tout spécialement à Puget-Théniers ces dernières années. L'augmentation du parc de logements s'est faite sans consommation foncière excessive, grâce à une gestion raisonnée de l'urbanisation. La commune dispose d'un parc de logements sociaux conséquent pour sa taille (plus de 10%), reflet d'une politique qui a déjà été mise en œuvre. Cependant, la stagnation globale récente du parc de logements ainsi que le turn-over rapide nécessitent d'envisager le développement de l'offre immobilière par une rénovation continue en cœur de bourg-centre ou dans le respect d'une consommation foncière limitée telle qu'indiquée dans le SCoT, afin de répondre à la demande croissante de la population et notamment des jeunes actifs. Une réflexion spécifique sur ce sujet pourra être menée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain de la commune de Puget-Théniers.*

#### 1.2.2.4 Services et équipements

L'organisation territoriale de la CCAA a pour effet de répartir l'offre de services et d'équipement en trois secteurs : le secteur de la vallée du Var qui concentre 46,7% des équipements et services du territoire, 20% pour le secteur de la station de Valberg et 15,7 pour le secteur de Roquestéron.

Puget-Théniers en tant que **pôle principal de l'intercommunalité connaît la plus forte concentration des services** du territoire. Ainsi, le pôle de Puget-Théniers regroupe : 46,7% des équipements et services, tout confondus ; 51% des commerces et services de proximité ; 54,2% des équipements et services publics ; 67,6% des équipements et services de santé ; 33% des équipements sportifs ; 30% des équipements touristiques ; et avec la présence d'équipements structurants : hôpital, maison des services publics, piscine couverte, gendarmerie, trésor public, centre de secours et d'incendie, salle d'exposition culturelle, etc.

Certains services et équipements de première importance **ne sont toutefois disponibles qu'à l'extérieur du territoire**. 95% des habitants du territoire utilisent ces services extérieurs (dont 80% souvent). Cette situation entraîne des **déplacements contraints**, et donc une émission en GES plus importante ainsi qu'une inégalité d'accès aux services. De plus, le traitement d'une urgence médicale nécessite pour la victime d'être déplacée jusqu'à Nice, ce qui peut avoir des **conséquences dramatiques** dans les cas les plus graves. L'absence de guichet Pôle Emploi est aussi source d'inégalités pour les personnes les plus démunies, qui sont souvent celles qui n'ont pas de moyen de transport privé.

**L'ensemble du territoire n'est pas encore desservi par la fibre mais elle arrive progressivement sur plusieurs communes** (Puget-Théniers, Touët-sur-Var, Villars-sur-Var et Péone-Valberg). De plus, deux NRO (Nœud de Raccordement Opticalisé) sont déjà présents à Puget-Théniers et Valberg. Ils permettent l'accès à une offre FttO (Fiber to the Office) à destination des entreprises. La présence de débits très faibles sur certaines communes isolées (<2Mb) accentuent leur isolement. La Communauté de Communes travaille étroitement avec le SICTIAM et les autres EPCI du département sur le SDDAN (Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique), en lien avec la Mission Très Haut Débit et le New Deal Mobile, afin de prévoir les prochains

aménagements qui permettront de desservir 99% des habitants par la fibre et la 4G.

*Puget-Thénié dispose de services exclusifs à l'échelle du territoire, renforçant son rôle de centre-bourg. L'augmentation récente de la population a entraîné des besoins nouveaux en termes de services et équipements qui nécessitent des investissements à réaliser. De nombreux services essentiels ne sont en effet accessibles qu'à l'extérieur du territoire, entraînant des déplacements contraints et une inégalité d'accès aux services.*

#### 1.2.2.5 Mobilité

Le territoire est **relativement bien irrigué** en termes de transports en commun le **long des voies de communication majeures**. Le Chemin de fer de Provence dessert les communes à proximité du Var et **trois lignes de bus de la Région PACA** permettent d'accéder aux différentes vallées. De plus, le **transport à la demande** est également proposé pour desservir finement le territoire. Les **connexions** entre vallées et villages perchés demeurent perfectibles, ainsi que **l'interconnexion** entre les différents moyens de transport et la gestion du « dernier kilomètre », entre les points d'arrêt et les villages qui ne correspondent pas toujours. De plus, un travail est à mener afin de faire correspondre cette offre de transports aux **besoins des actifs du territoire**, et notamment ceux travaillant sur le littoral.

En effet, seuls 4% des transports effectués chaque jour par les habitants du Haut Pays (Alpes d'Azur + vallées de la Tinée et de la Vésubie, chiffres Enquête Ménage Déplacement 2009) le sont en transports en commun (TC), contre 59% en voiture et 35% à pied. La **marche à pied** est beaucoup plus développée que dans le reste du département, notamment dû à la faiblesse des distances nécessaires dans les villages. De plus, le centre-bourg présente une voirie étroite, inadaptée au croisement des automobiles et favorisant les déplacements piétons. Les déplacements en TC sont donc minoritaires et **l'automobile occupe une place prépondérante** : 85,9% des ménages du territoire disposent au moins d'un véhicule et 34,8% disposent de deux voitures. **Contrairement au reste du département**, les déplacements sont soit très courts, soit très longs. 90% des distances parcourues sont dues à ces longs déplacements. Les territoires du Haut-pays sont **relativement autonomes** : 69% des déplacements se font en interne. Pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur, plus de 70% des trajets domicile-travail se font vers le littoral (Nice, Cagnes, Saint-Laurent, Carros) dont 50% se font directement entre la CCAA et Nice.

L'intégralité du territoire d'Alpes d'Azur est en zone montagne. Ses axes principaux de transport suivent ainsi le cours des vallées. Les différents événements historiques vécus témoignent d'une grande sensibilité du territoire aux risques naturels, notamment les inondations et les mouvements de terrain, ce qui accroît les risques d'enclavements. Ces derniers peuvent durer de plusieurs jours à plusieurs mois, en fonction de l'intensité des phénomènes et couper l'axe majeur, la RD6202 qui lie le territoire au littoral, mais également les Chemins de fer de Provence, avec la ligne Nice-Digne, atout touristique majeur pour les deux départements.

En 1994, la RD6202 fut coupé en 8 endroits sur le territoire Alpes d'Azur. Les communes du Val d'Entraunes ont été isolées pendant plusieurs semaines. En 2019, trois intempéries de fortes intensités ont fragilisé les voies ferrées. Le train n'a plus circulé pendant 4 mois. En 2020, à cause de la Tempête Alex, la RD6202 est coupée pendant 6 semaines dans les gorges de la Mescla, frontière naturelle entre l'intercommunalité et les communes du littoral. Les voies de déviation pour rejoindre la côte rajoutaient 50 minutes supplémentaires de temps de parcours pour un aller. Sur l'Estéron, 48 coupures de routes par des éboulements et des glissements sont recensées.

Le territoire profite d'un **maillage relativement satisfaisant** en termes de Transports en Commun, **mais un travail reste à effectuer sur l'adéquation aux besoins et à leur interconnexion perfectible**. Ceci, conjugué à la présence de certains services uniquement à l'extérieur du territoire, fait de la voiture individuelle le mode de transport privilégié par la population. Ceci pose un **problème environnemental mais aussi d'égalité d'accès aux services et à l'emploi**. Enfin, l'ensemble du territoire est soumis à un **risque d'enclavement** en cas de fortes intempéries du fait de risque de chute de blocs, de laves torrentielles, de mouvements de terrain et/ou d'inondation.

### 1.2.2.6 Economie

L'économie d'Alpes d'Azur repose à la fois sur des emplois liés à l'économie touristique et ceux liés à l'économie rurale. **Le secteur public est l'employeur principal du territoire (59,7% des salariés)** et les secteurs des services et des commerces représentent les principaux secteurs économiques privés du territoire (29.3%) On note également une part importante du secteur de la construction et du BTP (9%). On retrouve cette répartition dans la typologie des emplois : 88% des emplois en 2009 appartiennent au **secteur tertiaire**.

En 2015, le territoire comptait 1307 entreprises dont 70% appartiennent au secteur tertiaire. Ces entreprises sont avant tout des entreprises sans salariés ou des TPE. La vallée du moyen Var représente à elle seule 43,7% du nombre d'établissements de la CCAA, cela s'explique par son accessibilité directe avec la basse vallée du Var et le littoral. Les communes de Beuil, Péone-Valberg et Guillaumes accueillent également un nombre important d'établissements, en lien avec les **activités de sports d'hiver**

Puget-Théniers regroupe 840 emplois (INSEE, 2011) des 2 596 sur le territoire, **soit 45%**. Ce nombre est en augmentation depuis 1999 (+25%), augmentation **plus marquée que dans le département (18%)**. Puget-Théniers compte également 188 établissements, soit **22% des établissements du territoire**, ce qui en fait le **premier pôle économique**. Puget-Théniers s'inscrit donc comme un **pôle commercial et de services** de premier plan. La présence d'activités administratives (Hôpital, Gendarmerie, Communauté de Communes, Trésor Public, etc.) renforce cette prédominance.

Même si le territoire connaît un ralentissement du nombre d'établissements sur la période 2009-2017, le nombre d'emplois a quant à lui augmenté de façon importante avec une évolution de +7,3% soit 201 emplois supplémentaires. De plus, le nombre de salariés est resté équivalent sur cette même période. Ces trois éléments démontrent que le dynamisme économique de la CCAA est bon et majoritairement porté par des petites entreprises avec très peu de salariés. Toutefois, le territoire présente une dépendance aux emplois externes avec plus d'un tiers des actifs occupés travaillant en dehors du territoire. Le **taux de chômage** en 2017 est de 12,8% à l'échelle du territoire et de 13,2% à Puget-Théniers, contre 13,7% dans les Alpes-Maritimes.

Forte de quelques productions emblématiques qui façonnent le paysage (pastoralisme et milieux ouverts, oliviers, etc.), l'agriculture des Alpes d'Azur contribue à l'attrait touristique, de loisirs et à l'économie du territoire. En 2018, le territoire comptait 107 structures agricoles, dont 11 se sont installées entre 2017 et 2018. Ces observations viennent appuyer une tendance émergente sur le territoire qui se traduit par l'installation de jeunes chefs d'exploitations, dans des activités à forte valeur ajoutée (maraichage, production d'œufs, de fromage, de petits fruits, etc...), soutenant des projets « alternatifs » et des pratiques raisonnées (label agriculture biologique, circuits courts, etc...).

**L'agriculture est préservée** à Puget-Théniers, avec un nombre d'exploitation en très faible diminution depuis 1988 et une superficie agricole utilisée (SAU) qui a augmenté de 127ha de 1988 jusqu'en 2010 pour s'établir à 359ha. Puget-Théniers dispose par ailleurs du seul abattoir des Alpes-Maritimes.

*Avec une population comptant pour 20% de celle du territoire, Puget-Théniers regroupe 45% des emplois et connaît une dynamique supérieure à celle du département. Ceci témoigne de son rôle de pôle attractif du Haut-Pays. Son économie est spécifique, avec une grande part d'établissements tertiaires (notamment publics) et d'entreprises unipersonnelles, ainsi qu'une part relativement élevée d'agriculteurs. Néanmoins, le nombre d'emplois par habitants sur le territoire s'avère faible et pose un problème pour les personnes qui veulent trouver du travail localement. De plus, la surreprésentation des établissements de commerces et de services témoigne d'une économie résidentielle développée.*

### 1.2.2.7 Climat et risques majeurs

La Communauté de Communes Alpes d'Azur est engagée depuis 2019 dans un programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) et est porteuse depuis 2020 d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) volontaire.

Les **projections climatiques** à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario d'action suivi, entraînant :

- une augmentation du nombre annuel de journées chaudes ;
- une diminution du nombre de gelées ;
- une modification de la fréquence, l'intensité, la répartition géographique et la durée des événements météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses).

Pour le territoire Alpes d'Azur, des incidences plus ciblées peuvent être mises en avant, parmi lesquelles :

- la réduction de l'épaisseur moyenne de neige de 25 % et la diminution de la saison d'enneigement de près d'un mois, pouvant remettre en cause la viabilité des activités hivernales en place sur le territoire (stations Valberg, Beuil-les-Launes, Estenc-Entraunes, Val Pelens) ;
- la modification des typologies d'activités agricoles potentiellement implantables sur le territoire, avec notamment la possibilité de développer les pratiques oléicoles et maraichères plus au Nord. De telles conditions peuvent mener à une difficulté accrue pour le territoire de pérenniser les productions agraires historiques et patrimoniales (obsolescence des périmètres AOC/AOP et autres labels) ;
- la pression accrue sur les ressources en eau du territoire, quantitativement diminuées, pouvant engendrer des conflits d'intérêts entre les différents usages (particuliers, entreprises, agriculteurs, etc...) ;
- l'évolution des milieux naturels tendant, au Nord du territoire, vers la fermeture facilitée des écosystèmes ouverts représentatifs des espaces d'altitude locaux (prairies, landes, estives, etc...) ;
- l'exposition accrue aux risques naturels et l'augmentation probable des événements météorologiques extrêmes pourrait augmenter les risques déjà présents sur le territoire.

La communauté de communes Alpes d'Azur cumule différents aléas et risques naturels : avalanches, mouvements de terrain, feux de forêts, inondations... De plus, les 34 communes qui composent ce territoire sont soumises à un aléa sismique de niveau 4. Enfin, des épisodes de sécheresses et de canicules de plus en plus longs et rapprochés dans la durée sont constatés depuis un peu plus d'une décennie. 20 communes sont ainsi exposées à plus de 5 risques naturels.

Le territoire est fortement soumis au risque d'incendies de forêts, avec plus de 350 feux recensés depuis les années 1970, notamment les communes de l'Esteron qui cumule les records du nombre de départs de feux et de surface communale incendiée. La moitié de ces incendies se produit à la fin de l'hiver, généralement en période de sécheresse, l'autre moitié en été. Un tiers de ces incendies peut être imputé à des accidents.

Les intempéries peuvent, par nature, être multi-aléas : inondations, coulées de boue, laves torrentielles, glissements et chutes de pierres. Il est constaté sur le territoire Maralpin une augmentation des phénomènes de

grande intensité, dont la majorité touche la CCAA : 1994 qui est la crue de référence, 2011 sur le Val d'Entraunes, 2015 sur le littoral, trois intempéries successives en un mois en 2019 (l'ensemble du département est touché ainsi qu'une partie des Alpes de Hautes Provence), 2020 avec la Tempête Alex (un tiers des communes d'Alpes d'Azur est touché). Les intempéries les plus remarquables ont eu lieu entre les mois d'octobre et de décembre. Ponctuellement, les orages de saison peuvent entraîner de nombreuses problématiques routières notamment des éboulements et des glissements des parois rocheuses. Les risques pour la santé humaine sont multipliés sur les routes les risques d'enclavement sont forts, surtout lorsque la commune ou le quartier est dans une impasse.

Afin de réduire les risques, des actions de prévention sont mises en place depuis la fin des années 1990 :

- des plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont limité l'urbanisation dans des zones soumises à des risques forts : 5 communes sont actuellement dotées d'un PPRN et une sixième en sera dotée en 2022. De plus, 18 communes ont pris en compte les risques naturels dans leurs politiques d'aménagement, au travers notamment de leurs plans d'urbanisme ;
- des travaux de sécurisation des digues et des parois rocheuses ont été ou sont encore réalisés afin de protéger la population et les usagers de la route. Le Département des Alpes-Maritimes sécurise les routes contre les chutes de pierres et les glissements de terrain. Plusieurs millions d'euros de sécurisation ont déjà été injectés dans les gorges du Cians et les gorges de la Mescla ces 5 dernières années afin de limiter les risques d'enclavement. Le SMIAGE, quant à lui limite le risque d'inondation des grands pôles de développement du territoire avec la sécurisation des digues de Guillaumes et de Puget-Théniers ;
- un plan départemental de protection des forêts contre les incendies qui rappelle les obligations légales de débroussaillage, identifie la création ou l'entretien de pistes dites « DFCl » et déploie une stratégie de surveillance des massifs sur le département ;
- une amélioration de la préparation aux crises est réalisé par les communes, la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'intercommunalité ou encore le SMIAGE Maralpin ; Ainsi, des systèmes de surveillance des aléas ont été mis en place et sont en constante amélioration ; les plans communaux de sauvegarde se déploient massivement sur les communes qui n'en ont pas l'obligation ; chaque commune de la communauté de communes a un ou plusieurs dispositifs d'alerte des populations en cas de survenue d'un risque et des formations à la gestion des crises sont dispensées aux élus du territoire.
- une sensibilisation multi publics est déployée depuis 2019 afin de développer la culture du risque et les bons comportements à avoir en cas de risque. L'accent est mis sur le jeune public. 750 élèves ont été sensibilisés aux comportements à avoir en cas de risques naturels et près de 400 enfants ont été formés aux gestes qui sauvent. Dans les années à venir, la sensibilisation s'ouvrira également sur le grand public et le public touristique.

#### 1.2.2.8 Air, énergie

La Communauté de Communes Alpes d'Azur est porteuse depuis 2020 d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) volontaire. Les enseignements en matière de climat, air, énergie sont multiples.

Concernant la qualité de l'air, les émissions de polluants sur le territoire sont en baisse. Pour les polluants présentant le plus d'enjeux au niveau national (particules fines, oxydes d'azote, ozone), cette amélioration est significative, de l'ordre de 1 à 2% par an. Ainsi, sur les polluants les plus préoccupants que sont les particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) et les oxydes d'azote, les tendances à la baisse sont marquées (Chiffres Air PACA) :

- 10% de gain d'émissions d'oxydes d'azote entre 2007 et 2015
- 16% de gain d'émissions des PM<sub>10</sub> entre 2007 et 2015
- 19% gain d'émissions des PM<sub>2.5</sub> entre 2007 et 2015

Cette baisse régulière se retrouve sur d'autres polluants : CO, SO<sub>2</sub>. Le seul secteur identifié comme émettant

encore du SO<sub>2</sub> est le secteur résidentiel où il est émis par la combustion du fioul domestique (2015 : 3 tonnes émises).

Enfin, deux secteurs sont prépondérants sur Alpes d'Azur en matière de consommation d'énergie : le résidentiel et le transport. Ainsi, en 2015, le transport pesait 60% des consommations avec près de 15000 tep (tonnes d'équivalent pétrole), suivi par le résidentiel (28%) et le tertiaire (10%). Les consommations du secteur du transport routier ont connu une hausse significative sur les 15 dernières années. La consommation énergétique résidentielle est très inégale sur le territoire, jusqu'à 1 240 tep pour les communes les plus au nord de l'intercommunalité. Cependant, ces consommations restent modestes au regard du caractère rural du territoire et inférieures à la moyenne nationale. La consommation d'électricité est principalement le fait des secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Le secteur résidentiel pèse pour 63% de ces consommations quand le tertiaire en représente 32%, soit deux fois moins.

Concernant la consommation de produits pétroliers, le secteur du transport pèse pour 80% des consommations de produits pétroliers du territoire qui est en augmentation significative. Les autres usages correspondent au chauffage (fioul, propane) mais ces consommations suivent une tendance à la baisse : -10% entre 2007 et 2015. Enfin, la consommation bois énergie est concentrée sur les secteurs du bâtiment et très majoritairement au résidentiel (99%).

### 1.2.2.9 Economie circulaire

**Les ratios de collecte des ordures ménagères ne sont pas catastrophiques sur le territoire mais constituent toujours un véritable enjeu environnemental et financier. Les équilibres demeurent fragiles et sont difficiles à atteindre dans le quotidien. De plus, l'implantation des déchetteries n'est pas optimale et constitue un véritable frein à la collecte des déchets non ménagers et des encombrants. Les dépôts illicites de déchets sur le territoire sont excessivement nombreux et implique une gestion quotidienne.**

On observe une diminution de la production d'ordures ménagères sur le territoire de 2,17% soit 7 kg par habitant de moins en 5 ans. De plus, la quantité de verre récoltée a diminué de 16,6%. Cette diminution peut s'expliquer par l'augmentation (+25,5%) du flux des emballages et des papiers. En effet, le verre est de moins en moins utilisé au profit des emballages en plastiques ce qui ne constitue pas un bon indicateur. En 2019, 289 tonnes de verre ont été récoltées, soit 30 kg par habitant. Selon les dernières données tirées du référentiel de l'ADEME, la moyenne régionale est de 19 kg par habitant et de 31 kg par habitant pour des habitats de type rural. La CCAA fait donc partie des bons élèves en termes de tri du verre.

En 2019, 520 tonnes d'emballages et de papiers ont été récoltées sur le territoire et amenées au centre de tri. Le flux principal d'apport en déchèterie est issu des encombrants non valorisables. Les gravats, le bois et la ferraille constituent également les apports majoritaires des usagers et semblent plutôt liés aux déchets des professionnels.

23 bornes à vêtements sont réparties dans 19 communes du territoire. Au cours de l'année 2019, plus de 33 tonnes ont été récoltées. Depuis 2015, il y a eu une augmentation de plus de 40% du flux récolté.

La collecte des déchets est organisée en points d'apport volontaire (PAV). Il y a ainsi 185 PAV répartis aux points stratégiques de l'ensemble du territoire. Sur chaque PAV, les trois flux (ordures ménagères, verre et multimatériaux) sont réunis pour faciliter le geste de tri. Chaque bassin de vie du territoire (Haut Var, Moyen Var et Estéron) dispose d'une équipe de collecte dédiée au secteur et d'une déchèterie gérée par le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED). Les ordures ménagères sont acheminées au Centre de Valorisation Organique (CVO) du Broc où elles sont traitées pour extraire la matière organique avant leur incinération ou leur enfouissement. Le verre est envoyé à Béziers pour être fondu et réutilisé. Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri de Mandelieu où ils sont triés par catégories et revendus. Les textiles sont collectés et valorisés

par l'association Montagn'habits.

Depuis le 25 Septembre 2020, la CCAA est passée à l'Extension des Consignes de Tri (ECT). Ce passage a été accompagné d'une campagne de communication, un guide du tri et un mémotri ont été distribués aux habitants pour annoncer les nouvelles consignes et encourager le geste de tri.

Depuis plusieurs années, Alpes d'Azur mène des actions en faveur de la réduction des déchets et du développement d'une économie circulaire. Ces projets sont certes intéressants et apportent une plus-value nécessaire mais du fait de leur portée ils ne répondent pleinement aux enjeux d'équilibre du territoire qui se pose sur le sujet.

- Le projet LEADER «de la récolte à l'assiette» :  
Ce projet vise à faire découvrir les richesses culinaires locales aux enfants. Ainsi, les enfants vont visiter les exploitations des agriculteurs locaux et cuisiner les produits. Les plats préparés sont ensuite mangés ensemble. À l'issue du repas, les déchets alimentaires sont pesés et compostés. Une fiche de suivi est réalisée pour chaque activité.
- La valorisation des restes alimentaires :  
En 2019, parmi les 14 écoles du territoire, 2 ont été dotées de composteurs avec un usage local : les écoles de Valberg et de Touët-Sur-Var. Les écoles de Daluis et Beuil trient, quant à elles, leurs déchets alimentaires en les donnant aux poules de l'école.  
La CCAA prévoit d'installer des composteurs dans d'autres écoles et d'accompagner les établissements volontaires.  
Enfin, dans le cadre de la politique CAP AZUR, le collège de Puget-Théniers va être équipé en 2021 par le SMED d'un composteur collectif.
- La gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts :  
Depuis 2014, la CCAA met à disposition des ménages volontaires des composteurs individuels. Ainsi, se sont près de 250 composteurs qui ont été distribués, ce qui représente 5% des ménages.  
Un nouveau projet porté par la CCAA et le pôle métropolitain CAP AZUR, prévoit la distribution gratuite de composteurs individuels sous réserve que les bénéficiaires suivent une formation au compostage de 1h.  
En 2015, un composteur collectif a été installé au camping du Cians à Beuil. Cette installation, qui a été le fruit d'un travail en partenariat avec l'association GESPER basée à Dignes les Bains et le département 06, s'est accompagnée de l'aménagement d'un circuit pédagogique et d'animations autour du composteur. À ce jour le composteur est toujours actif et fonctionne correctement.  
Fort de cette expérience, la CCAA souhaite aujourd'hui installer de nouveaux composteurs collectifs dans d'autres campings volontaires du territoire et tester la démarche dans des lieux de restauration collective.  
Il n'existe sur le territoire que peu de solution satisfaisante pour le traitement des déchets verts des habitants. En effet, seule la déchèterie de Puget-Théniers est équipée pour recevoir les déchets verts. Cette situation amène les habitants à les brûler (pratique illégale) ou à les mélanger aux ordures ménagères. Pour répondre à ce besoin, la CCAA a développé un service supplémentaire de broyage itinérant, grâce à l'acquisition d'un broyeur itinérant.

## Article 2 – Ambitions du territoire

### 2.1 Les ambitions à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP Azur

Du diagnostic partagé ressortent ainsi un certain nombre d'enjeux similaires, qui se traduisent dans les 3 ambitions stratégiques et les 13 orientations retenues pour le territoire de CAP AZUR.

Ainsi, les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

#### 1. Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants

- Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par **l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture pour construire l'agriculture durable de demain**, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer. Cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums – saveurs – senteurs).
- C'est aussi **tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation**, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.
- Être résilient face au changement climatique passe aussi par **la transition énergétique** dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.
- La **valorisation des espaces naturels et de la biodiversité**, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, source de services écosystémiques. A ce titre, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur faisant partie du périmètre de CAP AZUR, les actions et dispositifs mis en œuvre sur ce territoire pourront être intégrés au CRTE.
- C'est également un vecteur pour construire **la résilience aux risques naturels** qui tendent à s'accroître avec le changement climatique. La gestion du trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière, en envisageant les mesures d'adaptation et de recomposition spatiale du littoral nécessaires.
- Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, **la protection de la ressource en eau et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle**, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.

#### 2. Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen pays et son haut-pays

- Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est **construire une mobilité décarbonée** à l'échelle de CAP AZUR pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre, en

poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène. C'est aussi faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI, en particulier pour les trajets Est-Ouest. Le développement des mobilités douces pourra également concourir à un apaisement de ces trajets Est-Ouest en partie liés à la spécialisation des secteurs (résidentiels ou économiques).

- Cela passe également par **une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous**, en s'appuyant sur une articulation entre lieu physique et numérique.
- **Maîtriser la consommation foncière** pour préserver les différents usages et **privilégier les centralités** pour des centres villes et centres bourgs vivants sur tout le territoire apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.
- C'est enfin **s'adapter au vieillissement de la population, par le développement de la silver economy** pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.

### 3. Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

- E Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). **L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence** (spatial, événementiel, industries créatives, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, silver economy, agritech, filière plantes à parfums - saveurs – senteurs, nautisme) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).
- Ce renforcement de l'attractivité économique va de pair avec le **renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir et plus largement la diversification de l'enseignement supérieur**. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière. Par ailleurs, ce renforcement et cette diversification de l'offre doit également se traduire sur le segment de la formation continue.
- En lien avec l'orientation précédente, le **renforcement des services aux jeunes et aux étudiants** constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.

## 2.2 Les ambitions à l'échelle du territoire Alpes d'Azur

Pour faire face aux enjeux du territoire, les élus de la Communauté de Communes Alpes d'Azur ont retenu 3 ambitions stratégiques déclinées en 24 sous-ambitions :

### 1. Axe 1 Un territoire résilient qui s'engage dans la transition écologique et qui lutte contre le changement climatique

- Un territoire résilient face au changement climatique qui assure la permanence des activités face aux crises ;
- Un territoire qui apporte une véritable rupture dans la gestion locale des déchets en lien avec tous les acteurs et partenaires (habitants, élus, SMED, services de l'Etat, Education nationale) ;
- Un territoire qui agit pour la prévention des risques naturels ;

- Un territoire exemplaire et innovant à empreinte environnementale positive ;
- Un territoire qui impulse le développement de l'écomobilité, de l'intermodalité et des solutions alternatives de mobilité à l'image de l'autopartage, du vélo à assistance électrique et lorsque cela est opportun la marche à pied. La présence de la ligne des Chemins de fer de Provence, en tant que moyen de transport écologique et structurant constitue une opportunité pour le développement de l'intermodalité et des mobilités alternatives ;
- Un territoire qui s'engage dans la mise en œuvre des conditions favorables pour l'émergence d'une économie circulaire ;
- Un territoire qui renforce son volontarisme dans la transition énergétique notamment par la réalisation d'économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables ;
- Un territoire exemplaire sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics, communaux et communautaires et qui accompagne aussi les propriétaires privés dans leurs rénovations par le déploiement de méthodes innovantes et expérimentales ;
- Un territoire qui développe les énergies renouvelables en soutien des importants investissements d'ores-et-déjà réalisés sur le territoire dans le strict respect des paysages et de l'identité rurale à très faible empreinte d'installations techniques d'envergure ;
- Un territoire qui lutte contre la pollution lumineuse dans le cadre de son label Réserve Internationale de Ciel Etoilé, par le biais d'une rénovation ambitieuse de l'éclairage public des communes dans un objectif couplé de réduction des consommations d'énergie et de préservation du ciel nocturne et de la biodiversité ;
- Un territoire qui protège et valorise la biodiversité diurne et nocturne grâce à la poursuite des efforts de labélisation et des programmes de préservation.

## 2. Axe 2 La cohésion territoriale comme moteur du développement d'Alpes d'Azur

- Une accessibilité et un équipement territorial adapté aux besoins très diversifiés de la population ;
- Un environnement rural et montagnard d'exception qui constitue un particularisme territorial unique dans le département, qui se raréfie au niveau régional et national et qui présente une forte identité qui s'appuie sur le développement durable comme véritable socle humain et environnemental ;
- Un territoire qui souhaite sacraliser les corridors écologiques par la définition ambitieuse de trames vertes, bleues et noires servant de réservoirs de biodiversité et contribuant à valoriser les qualités paysagères du territoire ;
- Un territoire qui réduit sa dépendance aux mobilités dommageables pour l'environnement ;
- L'accès aux services publics, aux offres marchandes de 1<sup>ère</sup> nécessité et aux soins afin de lutter contre toutes les formes de désertification ;
- Un territoire qui renforce l'égalité sociale par l'amélioration à l'accès et le déploiement de nouveaux services de santé, de services à domicile, d'éducation, de garde d'enfants, d'emplois ou encore de mobilité afin de maintenir un maillage territorial en adéquation avec les besoins des habitants (Engagement dans Petites Villes de Demain) ;
- La cohésion sociale du territoire afin d'éviter des effets de décrochage territorial.

## 3. Axe 3 Un développement équilibré et solidaire qui relance l'activité économique

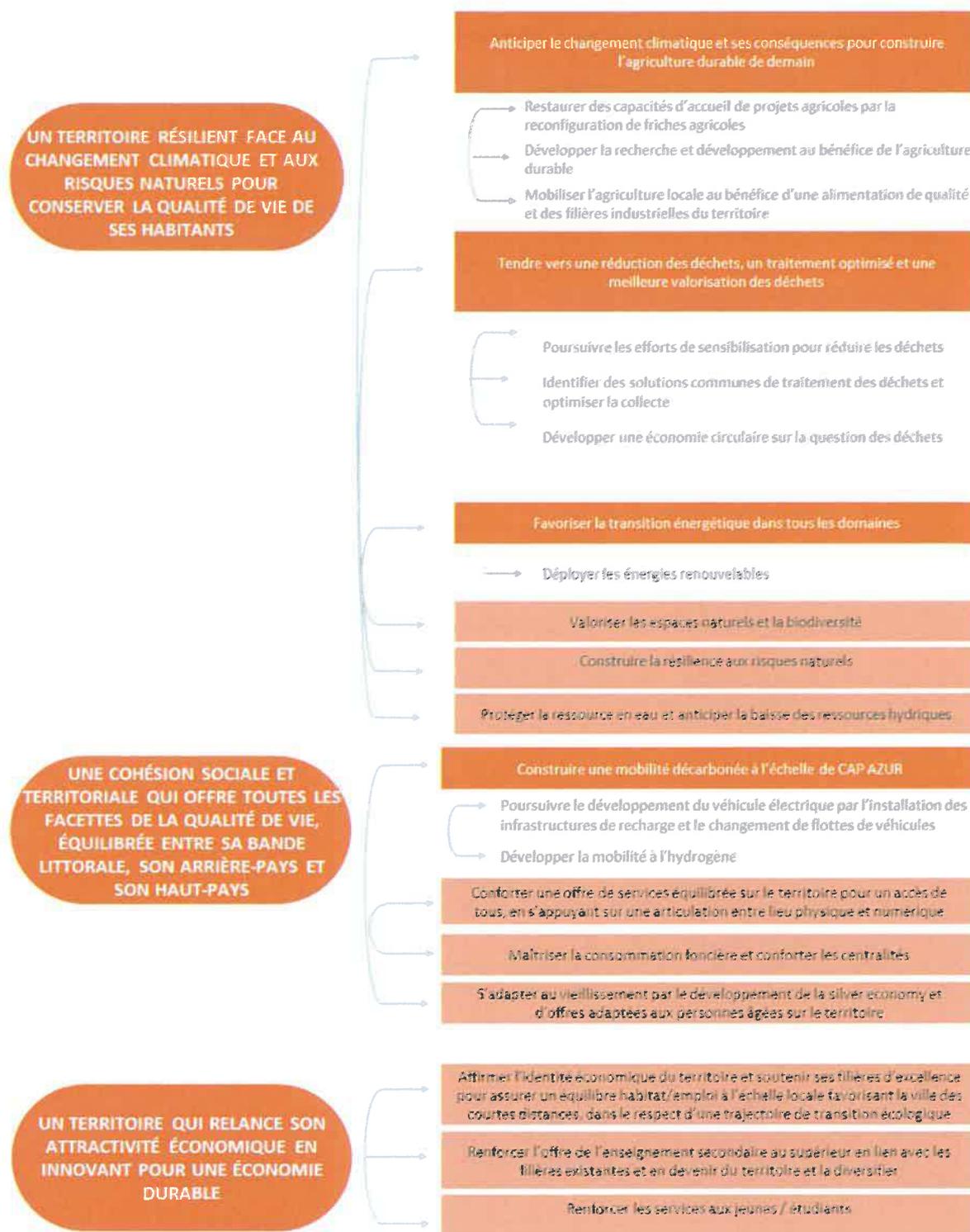
- L'attractivité du territoire constitue le socle de la relance économique locale. Il apparaît donc absolument indispensable de préserver l'identité rurale et montagnarde du territoire. Cette spécificité induit une fragilité financière des collectivités territoriales et des structures administratives publiques comme la CCAA mais cette identité de territoire très marquée constitue un enjeu porteur et un défi sur l'avenir ;

- Un territoire qui transforme ses activités pour atténuer les crises et accompagner les mutations de l'économie locale ;
- Un territoire qui cible les domaines économiques porteurs qui soient en adéquation avec les objectifs de l'axe1. Il s'agit par exemple du développement d'un tourisme responsable et solidaire en opposition avec un tourisme consumérisme et émetteur de nuisances ou de pollutions ;
- Un territoire qui met en cohérence sa production locale durable avec la demande de consommation locale afin de tendre à une autonomie de territoire marquée par la viabilité des opérateurs économiques et des atteintes à l'environnement très limitées (transport et emballage). Cet objectif s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial du territoire ;
- Un territoire qui développe l'économie circulaire afin de réduire et améliorer le process global de traitement des déchets en cohérence avec les objectifs de l'axe 1 ;
- Un territoire qui développe une filière touristique « smart » dans le respect des principes du développement durable tout en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

### 3.1 Les orientations stratégiques à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP Azur

Les trois ambitions communes du Pôle Métropolitain CAP Azur sont déclinées en 13 orientations stratégiques :



### 3.2 Les orientations stratégiques à l'échelle du territoire Alpes d'Azur

Le présent contrat fixe deux orientations stratégiques majeures pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur en s'appuyant sur le projet de territoire qui sera approuvé lors de la séance du conseil communautaire du 25 juin 2021 :

- **Orientation 1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire**
- **Orientation 2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire**

Ces orientations stratégiques sont décrites de manière plus détaillée en annexe 1 et sont une déclinaison des 3 ambitions de l'intercommunalité. Elles sont mises en œuvre sur le territoire par le biais de plusieurs projets présentés en fiches en annexe 2.

Ces fiches constituent les projets de territoire et déclinent les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire. Celui-ci se décline dans le cadre des projets de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le plan d'action de chaque projet est décrit en annexe au sein des fiches descriptives. Le plan d'action globale constitue la capitalisation des projets.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

1. Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
2. Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales;
3. L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Le territoire Alpes d'Azur est d'ores-et-déjà lié à l'Etat et à ses partenaires par de nombreux contrats et dispositifs :

- Un Contrat de ruralité Alpes d'Azur 2017-2020
- Un programme « Petites Villes de Demain »2021-2026 avec Puget-Théniers, centre-bourg de l'intercommunalité
- Un dispositif de Zone de Revitalisation Rurale sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Un Schéma de Cohérence Territoriale en élaboration avec l'accompagnement des services de l'Etat
- Un programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- Un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration avec l'accompagnement de l'ADEME
- Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- Un Projet Educatif Territorial (PEdT) avec la CAF et l'Inspection d'Académie
- Trois Espaces France Services à Puget-Théniers, Guillaumes et Roquesteron
- Un programme Espace Valléen en renouvellement pour 2021-2027 avec l'ANCT et la CIMA
- Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) Alpes d'Azur nouvellement développé
- Un Plan de Gestion de la RNR des Gorges de Daluis
- Trois sites Natura 2000 en animation
- Un programme LEADER Alpes et Préalpes d'Azur

- De nombreux projets soutenus par la DSIL et la DETR

Ainsi, les actions prévues au titre du présent contrat sont intégrées ou s'inscrivent dans la continuité et la complémentarité de ces dispositifs.

## 4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2. Elles sont la déclinaison opérationnelle des trois ambitions stratégiques et des deux orientations stratégiques d'Alpes d'Azur.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés sont économes en foncier et en ressources et améliorent l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

1. La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
2. L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
3. Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
4. Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
5. La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
6. L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
7. Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
8. L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
9. Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
10. Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Pour la **première période 2021-2022**, **5 actions** sont présentées à ce stade par la **Communauté de Communes Alpes d'Azur** :

1. **Optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers (Tranche 1)**
2. **Restauration écologique de la trame noire (Tranche 1)**
3. **Projet Alimentaire Territorial Alpes d'Azur**
4. **Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques (Tranche 1)**
5. **PVD – Etude d'aménagement du centre-bourg de Puget-Théniers**

### 4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

A ce titre, la Communauté de Communes Alpes d'Azur a d'ores-et-déjà identifié **21 actions** :

1. **[ESPACE VALLEEN] Valorisation du site exceptionnel de la Grotte du Chat**
2. **[ESPACE VALLEEN] Gestion et valorisation de l'itinéraire Balcon des Gorges**
3. **Élaboration d'une charte architecturale et paysagère**
4. **Participation au programme "Petites Villes de Demain"**
5. **Opérations communautaires de construction et de modernisation d'écoles**
6. **Opérations communales de requalification des centres bourgs**
7. **Création d'une maison du territoire**
8. **Création d'une cuisine centrale**
9. **Renforcement du maillage des structures petite enfance d'Alpes d'Azur**
10. **Accompagnement à l'élaboration d'un plan de mobilité et promotion du covoiturage**
11. **Développement des mobilités douces et organisation du stationnement**
12. **Gestion intégrée des risques naturels sur Alpes d'Azur « 2.0 »**
13. **Création d'un portail commercial local numérique**
14. **Smart Station**
15. **Développement du domaine skiable**
16. **Rénovation des logements pour actifs et saisonniers**
17. **[ESPACE VALLEEN] Parcours audio de découverte du patrimoine des villages**
18. **[ESPACE VALLEEN] Ouverture et sécurisation du patrimoine religieux**
19. **[ESPACE VALLEEN] Etude pour le déploiement de nouvelles solutions d'hébergements touristiques sur les Alpes d'Azur**

20. [ESPACE VALLEEN] Création d'œuvres artistiques dans la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis  
21. [PROJET INTER-ESPACE VALLEEN] Mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé

#### 4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires partenaires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

La **Communauté de Communes Alpes d'Azur** a fait le choix en février 2018 de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins pour former le **Pôle Métropolitain CAP AZUR**. Parmi les 13 orientations stratégiques du Pôle Métropolitain présentées ci-dessus, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles :

- 1 **Améliorer le changement climatique et ses conséquences pour construire l'agriculture durable de demain**
- 2 **Tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation des déchets**
- 3 **Favoriser la transition énergétique dans tous les domaines**
- 4 **Construire une mobilité décarbonée à l'échelle de CAP Azur**

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie et Contrat d'Objectif Territorial Alpes d'Azur

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Ainsi, la **Communauté de Communes Alpes d'Azur** conclura, parallèlement au présent contrat, un **Contrat d'Objectif Territorial** avec l'ADEME pour la période 2021-2024. Ce contrat apportera à l'intercommunalité un soutien financier maximal de 350 000€ pour l'atteinte de ses ambitions en matière de développement de l'économie circulaire et d'actions sur le climat, l'air et l'énergie. Il contribuera ainsi fortement à la mise en œuvre de l'axe 1 de la stratégie Alpes d'Azur « Un territoire résilient qui s'engage dans la transition écologique et qui lutte contre le changement climatique ».

L'octroi de la totalité de l'aide proposée par l'ADEME sera conditionné à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière de climat, air, énergie et économie circulaire clairement définis au cours de la première année du contrat grâce à la réalisation de deux audits thématiques (Cit'ergie et Economie Circulaire).

## Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe pour chaque projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des projets du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence et la gouvernance des projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon

déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

En complément du soutien de l'ADEME à la Communauté de Communes Alpes d'Azur à travers un contrat d'objectifs territorial (COT) transversal, d'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : la Caisse des dépôts via la Banque des territoires, le Cerema, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### **6.4 Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

L'engagement des opérateurs publics et le détail de leur intervention est visé dans chacune des fiches actions.

### **6.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique

d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.6 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

1. Des crédits du plan France relance ;
2. Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
3. Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
4. Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
5. L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée qui sera mise en place dans le cadre du comité de pilotage..

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

1. Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
2. Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
3. Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
4. Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

1. La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
2. Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs et la plateforme informatique seront discutés, validés et mis en œuvre dans le cadre du comité de pilotage.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nice.

**SIGNATURE**

Contrat établi le 29 avril 2022, à Nice.....

**Le Président de la Communauté de Communes  
Alpes d'Azur**



Charles-Ange GINESTY

**Le préfet des Alpes-Maritimes**



Bernard GONZALEZ

**Le Directeur Régional de l'ADEME  
Provence-Alpes Côte d'Azur**



Yves LE TRIONNAIRE

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

3-1 Plan d'actions 2021-2026

3-2 Maquette financière

**Annexe 4 – Contribution de l'ADEME**



*[Faint handwritten signature or mark]*

## ANNEXE 1

### LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ALPES D'AZUR

La Communauté de Communes Alpes d'Azur a été constituée dans son entité actuelle au 1er Janvier 2014 suite à la fusion de 3 communautés de commune. Son territoire représente 25 % du territoire du département et comprend moins de 10 000 habitants. La densité démographique est donc faible puisqu'elle correspond à 11 habitants/km<sup>2</sup>. Sa topographie est très diversifiée et peut-être traduite en 3 bassins de vie principaux : le haut-Var, le Moyen-Var et l'Estéron. La communauté de communes Alpes d'Azur est la seule communauté intégralement rurale du département des Alpes Maritimes.

La communauté de communes a pour particularité aussi de gérer les domaines scolaire et périscolaire sur l'ensemble du territoire. Ce sont 14 écoles qui maillent le territoire et qui confèrent sur ce volet une approche unique auprès de la population. L'adhésion à l'identité du territoire se constitue dès la Petite Enfance et l'Enfance auprès des familles.

L'identité de territoire de la communauté de communes constitue l'élément majeur qui guide l'action politique territoriale des communes et de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Le projet communautaire du mandat 2020-2026 s'inscrit donc dans la volonté politique constante de préservation du territoire et de son développement soutenable. L'éthique de développement durable est fortement affirmée par la communauté de communes au travers des projets communautaires ainsi que par ceux portés par les 34 communes du territoire. Le potentiel fiscal de la communauté de communes est très faible, de même que les ressources des communes du territoire. La viabilité des structures publiques est soumise à de fortes tensions financières et constitue une préoccupation permanente sur le territoire.

La spécificité de ce territoire entièrement rural doit être abordée autrement que par le faible ratio démographique car les charges des infrastructures et le coût des projets sont inversement proportionnels. Les concours financiers de l'Etat revêtent donc une importance majeure pour l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes qui couvre 20% de la superficie du territoire du Département des Alpes Maritimes.

Dans le cadre de la période pluriannuelle 2021-2026 du CRTE, la Communauté de Communes Alpes d'Azur appuie le projet de territoire qu'elle a définie en adéquation avec les axes stratégiques du Pôle Métropolitain Cap Azur à savoir :

1. Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels inhérents au territoire pour conserver la qualité de vie de ses habitants
2. Un territoire de cohésion sociale et territoriale qui offre tous les atouts pour une qualité de vie équilibrée entre la bande littorale et le haut-pays
3. Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

La stratégie communautaire du projet de territoire s'appuie sur les ambitions du pôle métropolitain et se déclinent plus précisément autour des 3 axes suivants :

1. Un territoire résilient qui s'engage dans la transition écologique et qui lutte contre le changement climatique
2. La cohésion territoriale comme moteur du développement d'Alpes d'Azur
3. Un développement équilibré et solidaire qui relance l'activité économique

Le projet de territoire s'articule dès lors sur la base de deux orientations principales:

- 1 **Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire**
- 2 **Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire**

Ces orientations sont déclinées en projets et font l'objet de fiches action dans l'annexe 2. Le nombre et le dimensionnement de ces projets démontrent la forte dynamique du territoire et les attentes importantes sur des sujets majeurs. Les fiches action font l'objet d'un classement conformément aux deux orientations du projet de territoire et d'un ordre de priorité défini susceptible d'évoluer lors de la période.

Néanmoins, dans le cadre de cet exercice d'ordonnancement, la fiche action n°1 a été abordée d'une façon spécifique dans le projet de territoire puisqu'elle en constitue la priorité majeure. L'objet de cette fiche vise l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et le coût total prévisionnel est estimé à 20 M€ au regard des enjeux considérables que ce sujet renvoie pour le territoire, tant au niveau communautaire et infra qu'à un niveau supérieur.

Cette priorité du projet de territoire recouvre des nécessités impérieuses en matière de salubrité publique et de transition écologique du territoire. Or, il n'existe pas véritablement aujourd'hui de réponse globale et partenariale coordonnée afin d'intervenir avec plus d'efficacité sur ce domaine. Cette réponse implique notamment l'action articulée des communes, de la communauté de communes Alpes d'Azur et du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED).

Le sujet de la collecte doit d'abord être abordé en finalisant le déploiement des Points d'Apport Volontaires (PAV) des secteurs de l'Estéron et du Moyen Var. Ce système doit être déployé au niveau du secteur du Haut Var afin d'harmoniser le parc sur tout le territoire et procéder à sa modernisation au terme de plus de 15 années de fonctionnement. Les PAV devront tous intégrer pour le 1er janvier 2024 une colonne destinée à collecter les biodéchets en complément des composteurs individuels. Ces changements nécessiteront l'acquisition de nouveaux véhicules afin de moderniser le parc roulant et assurer la collecte sur les dispositifs implantés.

La collecte des déchets non ménagers et des encombrants soulèvent aujourd'hui également beaucoup de problématiques et des surcoûts en matière de dépense publique qui ne sont pas tenables. Le territoire est doté de 2 déchetteries: l'une est située à Puget-Thénières et l'autre à Valberg. L'implantation de ces équipements est à réfléchir au niveau des bassins de vie de façon à assurer une collecte efficace et prévenir les dépôts d'encombrants dont les modalités de gestion sont inadmissibles au regard des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique. Les 2 déchetteries actuelles font par ailleurs état d'une vétusté qu'il n'est pas admissible en 2021.

La collecte en PAV nécessite un compactage des déchets collectés qui n'a pas été conçu. Il ressort une organisation de la collecte dispendieuse en matière de dépense publique puisque le transport des déchets intervient « à vide ». Les projets de requalification ou de création de déchetterie doivent intégrer des quais de transfert ou quai FMA pour optimiser considérablement les contraintes de service et les coûts exorbitants qui sont rattachés.

La gestion des déchets est un sujet qui ne donne sur le territoire aucune satisfaction à quiconque : ni la population, ni les élus et ni les professionnels. Elle ne répond aucunement aux ambitions du Gouvernement en matière de transition écologique et constitue une aberration innommable en matière de gestion publique.

Enfin, le territoire dispose de sites fortement pollués en héritage de la gestion historique des déchets ménagers. Ces sites présentent des risques de pollution importants et ne sont pas sécurisés aujourd'hui. La tempête Alex a mis en exergue des enfouissements dont certains sont à ciel ouvert. Ces sites se situent sur du foncier public :

communal et communautaire. La communauté de communes dispose de plusieurs sites de cette nature qu'il convient de démanteler et de dépolluer conformément aux priorités précisément définies par le Gouvernement sur le sujet des sites pollués en reconversion.

## **ANNEXE 2**

### **FICHES ACTIONS**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°1 Optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers (signalée)

Orientation stratégique	Orientation n°1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Alpes d'Azur Syndicat mixte d'Élimination des déchets (SMED)
Description de l'action	<p>C'est un enjeu majeur du territoire. Le processus de collecte et de traitement des déchets ménagers doit faire l'objet d'une réponse globale et partenariale afin de réduire les quantités produites par les ménages et d'assurer de meilleures conditions de collecte et de traitement des déchets. Les actions à mener sont nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Finalisation du déploiement du système de colonnes semi-enterrées en point d'apport volontaire sur l'Estéron et le Moyen Var</li> <li>○ Déploiement du système de colonnes semi-enterrées en point d'apport volontaire sur le Haut-Var</li> <li>○ Modernisation du parc roulant</li> <li>○ Déploiement à l'ensemble du territoire Alpes d'Azur de l'expérimentation de colonnes semi-enterrées pour la collecte des biodéchets</li> <li>○ Requalification globale de la déchetterie de Puget-Théniers</li> <li>○ Dépollution et refondation du site communautaire de la déchetterie de Valberg</li> <li>○ Implantation d'une déchetteries sur le bassin de vie de l'Estéron</li> <li>○ Dépollution d'anciens sites publics d'enfouissement des déchets, communautaires et communaux</li> <li>○ Soutien au développement du projet innovant de la Chyialis pour la transformation des déchets plastiques en carburant</li> </ul>
Partenaires	Syndicat mixte d'Élimination des déchets (SMED) / communes
Coût prévisionnel	<b>20 000 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 20% Région, département, CCAA, SMED : 80%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Ratios de collecte organisée: en hausse Ratios de collecte tonnage traité: en hausse Incidents de collecte: en baisse Dépôts sauvages: en chute Ratios budgétaires: en chute Empreinte climatique: en baisse



## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°2 Restauration écologique de la trame noire

Orientation stratégique	<b>Orientation n°1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communes</b>
Description de l'action	Suite à l'obtention du label international « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » reconnaissant à la fois la qualité exceptionnelle du ciel nocturne du territoire et les engagements des collectivités en faveur d'une lutte contre la pollution lumineuse, la rénovation de l'éclairage public constitue une nécessité dans une double perspective de restauration des continuités écologiques et de rénovation énergétique pour une lutte contre la pollution lumineuse au-delà des réglementations nationales.
Partenaires	Syndicat intercommunal de Valberg (SIV) Syndicat départemental de l'électricité et du gaz (SDEG)
Coût prévisionnel	<b>4 500 000 € HT</b> Montant d'investissement estimé uniquement pour les 34 communes de la CCAA (67 communes des Alpes-Maritimes incluses dans la RICE Alpes Azur Mercantour).
Plan de financement	Etat : 60% Région, département, CCAA, communes : 40%
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux rénovés





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°3 Projet Alimentaire Territorial Alpes d'Azur

Orientation stratégique	Orientation n°1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Elaboration d'une stratégie pour une alimentation locale et soutenable en concertation avec une pluralité d'acteurs (élus, acteurs économiques et associatifs, citoyens (enfants et adultes), etc.) Accompagnement des filières agricoles (existantes, en développement et en émergence) dans leurs projets d'adaptation au dérèglement climatique (sol, eau, pratiques agroécologiques & biodiversité) : mettre en place et assurer le suivi d'actions pilotes + assurer la coordination territoriale des partenaires impliqués
Partenaires	Communes Agriculteurs Associations professionnelles Ecoles Restaurateurs
Coût prévisionnel	142 160,00 €
Plan de financement	Etat : 80% CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°4 [ESPACE VALLEEN] Valorisation du site exceptionnel de la Grotte du Chat

Orientation stratégique	Orientation n°1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Suite à l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2020-2021, il convient désormais d'engager les travaux nécessaires à la valorisation de ce lieu unique sur le département. De plus, afin de faciliter l'accès au plus grand nombre aux richesses géologiques que renferme la Grotte du Chat, une salle d'exposition innovante sera créée au cœur de la commune de Daluis, à l'entrée de la Réserve naturelle Régionale des Gorges de Daluis
Partenaires	LPO PACA Communes
Coût prévisionnel	100 000,00 €
Plan de financement	Etat : 20% Europe, Région, CCAA : 80%
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°5 [ESPACE VALLEEN] Gestion et valorisation de l'itinéraire Balcon des Gorges

Orientation stratégique	Orientation n°1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Identifier et mettre en place le fonctionnement et la valorisation de l'itinéraire (gestion de la fréquentation, entretien, surveillance, etc. ; sa mise en commercialisation (création de produits touristique durables sur l'inspiration du modèle de la méthodologie proposée par Destimed) et son suivi et sa labellisation.
Partenaires	LPO PACA Syndicat Intercommunal de Valberg Parc national du Mercantour Communes
Coût prévisionnel	147 000,00 €
Plan de financement	Etat : 20% Europe, Région, CCAA : 80%
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°6 Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Orientation stratégique	Orientation n°1 Préservation de l'environnement et de l'identité spécifique de territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Élaboration d'une charte architecturale et paysagère, en complément du SCoT Alpes d'Azur et des documents d'urbanisme locaux, pour préserver la qualité paysagère du territoire et développer une culture architecturale et paysagère commune sur le territoire. Cette charte viendra notamment en appui aux communes sous carte communale et sous RNU qui ne disposent pas d'outils pour préserver le paysage.
Partenaires	Communes membres : définition des choix stratégiques Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Parc National du Mercantour : expertise technique
Coût prévisionnel	40 000 € HT en fonctionnement
Plan de financement	Etat : 80% CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de références/renvois à la charte



## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°7 [PVD] Participation au programme « Petites Villes de Demain »

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Puget-Théniers</b>
Description de l'action	La commune de Puget-Théniers est lauréate du programme "Petites villes de Demain" ayant pour objectif de redynamiser les centres-bourgs. A ce titre, plusieurs opérations vont être menées sur la période 2021-2026. L'ensemble des opérations qui en sortiront seront suivies par un chef de projet « Petites Villes de Demain »
Partenaires	Communauté de communes Alpes d'Azur (soutien administratif)
Coût prévisionnel	<b>Chiffrage en cours</b>
Plan de financement	Etat : 20% minimum Région, Département, commune de Puget-Théniers : 80%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°8 [PVD] Etude de réaménagement du centre-village de Puget-Théniers et des mobilités directes

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Puget-Théniers</b>
Description de l'action	<p>La commune de Puget-Théniers est lauréate du programme "Petites villes de Demain" ayant pour objectif de redynamiser les centres-bourgs. A ce titre, elle a choisi de réaliser dès 2021 une étude de réaménagement du centre-village et des mobilités directes afin de revitaliser le village et d'échelonner sur le mandat les projets à réaliser. En effet, la commune de Puget-Théniers souffre depuis bien longtemps de la traversée du bourg par la RD 6202, route à grande circulation et reliant Nice à Grenoble. Aussi, afin d'obtenir une vision d'ensemble des modifications et ou transformations à apporter pour redynamiser le Centre-Bourg, il convient de réaliser une étude sur le réaménagement du Centre-Ville, du quartier du Planet au Savet en passant par le quartier de la gare des Chemins de Fer de Provence et le quartier de la Condamine. Cette étude abordera ainsi les différents usages de la centralité. Elle devra prendre en compte la réglementation en vigueur, notamment le PLU de la commune en cours d'élaboration, et imaginer des solutions d'aménagement et de réaménagement en priorité dans l'enveloppe urbaine.</p> <p>En complément, la commune de Puget-Théniers souhaite aménager des pistes cyclables reliant l'ensemble des quartiers extérieurs au centre-bourg. En effet, la création de pistes cyclables est une alternative aux transports en commun et à l'utilisation de la voiture. Compte tenu que la plupart des déplacements quotidiens se font sur de courtes distances, son potentiel de développement sur la commune est considérable. De plus, il permet d'éviter la proximité tout en ayant des effets bénéfiques sur la santé et l'environnement.</p>
Partenaires	CC Alpes d'Azur, Agence 06
Coût prévisionnel	<b>90 000€</b>
Plan de financement	Etat : 40% Région, commune de Puget-Théniers : 60%
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°9 Opérations communautaires de construction et de modernisation d'écoles

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communauté de Communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	La Communauté de Communes dispose de la compétence « école ». A ce titre, elle procède depuis 2017 à des travaux progressifs mais ambitieux de rénovation énergétique et de modernisation des 15 écoles du territoire. Elle souhaite ainsi poursuivre ce programme de requalification des écoles du territoire par le biais de rénovation ou de construction.
Partenaires	Communes membres
Coût prévisionnel	<b>7 500 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 40 % Région, département, communes : 60%
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Modernisation ERP scolaire





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°10 Opérations communales de requalification et de revitalisation des centres-villages

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communes</b>
Description de l'action	Aménagements et réhabilitations des centres villages par le biais d'investissements publics au titre de la relance économique en vue de préserver le patrimoine bâti et de valoriser le potentiel paysager et naturel des espaces publics sur la base de projets qualitatifs d'un point de vue environnemental. Création de zones d'activité en périphérie de villages
Partenaires	Communes membres
Coût prévisionnel	<b>10 000 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 40 % Région, département, communes : 60%
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Ratio implantation d'artisans





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°11 Création d'une maison du territoire

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Requalification d'une friche industrielle, en lien avec un objectif fort d'artificialisation limitée affiché dans le SCoT Alpes d'Azur, pour la création d'une « Maison du Territoire », lieu hybride accueillant à la fois un espace de télétravail et de coworking, un lieu de formation à distance, un espace culturel et de détente, une multitude de services publics (aide à domicile, services écoles et périscolaires, services de l'intercommunalité, SMIAGE maralpin, etc.) et un centre de santé
Partenaires	Commune de Puget-Théniers
Coût prévisionnel	<b>6 000 000 € HT en investissement</b>
Plan de financement	Etat : 20 % Région, département, CCAA, communes : 80%
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Offre de service ouverte à la population



157/78



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°12 Création d'une cuisine centrale

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Création d'une cuisine centrale sur le territoire fonctionnant avec un équipement de transformation des produits locaux permettant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir le développement économique par le maintien et la création d'emplois ;</li> <li>○ Améliorer la qualité des repas fournis aux élèves du territoire en lien avec les compétences intercommunales « Ecole » et « Enfance, Jeunesse » ;</li> <li>○ Encourager le lien entre les habitants et les professionnels du territoire dans un esprit d'économie sociale et solidaire ;</li> <li>○ Favoriser les circuits courts et la consommation de produits issus de la production locale (bio, élevage, culture de niche...).</li> <li>○ Favoriser la cohésion territoriale avec un lieu de convivialité et de rassemblement</li> </ul>
Partenaires	Communes membres, associations d'agriculteurs, agriculteurs du territoire, entreprises du territoire
Coût prévisionnel	<b>3 500 000 € HT en investissement</b>
Plan de financement	Etat : 40% Région, département, CCAA, communes : 80%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation de la cuisine centrale Pourcentage de produits locaux servis





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°13 Renforcement du maillage des structures petite enfance d'Alpes d'Azur

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Le SCOT Alpes d'Azur prévoit une augmentation de population constante dans les années à venir et notamment sur la moitié sud du territoire qui bénéficie d'une attractivité renforcée du fait de sa proximité au bassin d'emploi de la plaine du Var. Aussi, il est nécessaire d'accompagner cette augmentation de la population d'un renforcement du maillage des services à la petite enfance sur le territoire Alpes d'Azur par le biais de structures de taille adaptée aux besoins.
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	<b>1 000 000 € HT en investissement</b>
Plan de financement	Etat : 30% Région, Département, CCAA : 70%
Calendrier	2024 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'enfants accueillis





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°14 Accompagnement à l'élaboration d'un plan de mobilité, promotion du covoiturage et développement des écomobilités

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>- Élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié visant à se doter d'une stratégie locale en matière de mobilité, faisant la part belle au développement des écomobilités sur le territoire Alpes d'Azur, notamment le vélo et la marche à pied lorsque cela sera permis par la configuration des villages et des routes. L'accompagnement portera à la fois sur le volet études et communication. Le projet sera mené en partenariat étroit avec les communes du territoire et notamment Puget-Théniers dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</li><li>- Déploiement à l'échelle d'Alpes d'Azur de la plateforme locale de covoiturage COMOBI et réalisation d'une campagne de promotion et de communication auprès de la population (flyer, affiches, communication numérique, sensibilisation) afin de faire connaître la plateforme de covoiturage COMOBI et d'inciter à son usage.</li></ul>
Partenaires	Communes membres, notamment Puget-Théniers dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, population locale
Coût prévisionnel	<b>60 000 € HT en investissement</b> <b>20 000€ en fonctionnement</b>
Plan de financement	Etat : 40% Région, Département, CCAA : 60%
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes consultées Taux de participation de la population locale Nombre d'actions de mobilité définies





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°15 Développement des mobilités douces et organisation du stationnement sur la station de Valberg

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Syndicat intercommunal de Valberg</b>
Description de l'action	Proposer des aménagements cohérents qui faciliteront le recul de l'usage de véhicules à fortes émissions de CO2 dans la station : - créer une offre de stationnement facilitant la vie en station sans voiture (création de parkings de surfaces, aménagements de cheminements piétons, amélioration de la signalétique) - favoriser l'intermodalité : mise en place de stations de mobilités
Partenaires	Communauté de communes Alpes d'Azur : soutien administratif
Coût prévisionnel	<b>700 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 20% Région, département, syndicat: 80%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places de stationnement créées Nombre de cheminements piétons créés Nombre de stations de mobilité créées





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°16 Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Orientation stratégique	Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Équipement des 34 communes du territoire et points majeurs d'intérêt touristique en bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre aux besoins exprimés des habitants prêts à investir dans une mobilité décarbonnée mais sans accès à des parkings privatifs, ainsi qu'aux visiteurs dotés de véhicules électriques de plus en plus nombreux
Partenaires	Communes Syndicat Intercommunal de Valberg
Coût prévisionnel	297 000,00 €
Plan de financement	Etat : 40% (ADVENIR) Région, CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°17 Gestion intégrée des risques naturels sur Alpes d'Azur « 2.0 »

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Ce projet vise à développer des outils de prévention et de sensibilisation multi-cibles pour accompagner les communes dans la préparation à la crise et la prise en compte des risques dans l'aménagement. Le coût prend en compte 1 emploi à temps plein et des actions sur 3 ans.
Partenaires	Communes membres
Coût prévisionnel	<b>250 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 40% Région, CCAA: 60%
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'outils de prévention développés





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°18 Création d'un portail commercial local numérique

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Création d'un portail commercial local incluant l'ensemble des productions et services du territoire pour valoriser le circuit-court et la production locale (agriculture, artisanat, services etc.).
Partenaires	Agriculteurs, artisans locaux
Coût prévisionnel	20 000€ en investissement
Plan de financement	Etat : 80% CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de produits locaux référencés Nombre d'achats effectués via le portail commercial





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°19 Smart station

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat intercommunal de Valberg</b>
Description de l'action	Poursuite de la stratégie de développement numérique de la station: - mise à disposition d'équipements numériques d'information aux personnes - déploiement de mobilier connecté et aménagement des espaces publics - modernisation des lieux d'accueil du public au travers d'outils numériques - création d'un espace de coworking et de mise en relation
Partenaires	Communauté de communes Alpes d'Azur (soutien administratif)
Coût prévisionnel	<b>700 000 € HT en investissement</b>
Plan de financement	Etat : 20% Région, syndicat: 80%
Calendrier	2021 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation des équipements numériques Taux de fréquentation de l'espace de coworking





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°20 Développement du domaine skiable

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat intercommunal de Valberg</b>
Description de l'action	Poursuite de la modernisation du domaine skiable : <ul style="list-style-type: none"><li>- renouvellement des remontées mécaniques par des équipements de dernière génération mieux insérés dans le site qui nécessitent moins de ressources pour favoriser un usage estival</li><li>- développement d'activités estivales sur les pistes de ski (VTT, luge, sentier d'interprétation et de randonnée)</li><li>- développement et extension des pistes de ski</li><li>- mise en place d'enneigeurs de nouvelle génération et d'outils de pilotage de la production de la neige</li><li>- création de retenues collinaires et optimisation de la gestion de la ressource en eau</li></ul>
Partenaires	Communauté de communes Alpes d'Azur (soutien administratif)
Coût prévisionnel	<b>5 000 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 20% minimum Région, département, syndicat: 80%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de remontées mécaniques modernisées Nombre d'enneigeurs de nouvelle génération installés Nombre de retenues collinaires créées Taux de fréquentation de la station durant la période estivale Taux d'économie de la ressource en eau



## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°21 Rénovation des logements pour actifs et saisonniers

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat intercommunal de Valberg</b>
Description de l'action	Travaux de rénovation des bâtiments sur la commune de Péone : <ul style="list-style-type: none"><li>- réhabiliter les logements pour actifs et saisonniers</li><li>- programme complet de rénovation énergétique des logements (isolation, chauffage, toiture, énergies renouvelables,...)</li><li>- redynamiser le parc immobilier de la station de Valberg</li><li>- réduire l'empreinte carbone et agir sur la qualité environnementale</li><li>- promouvoir un habitat montagnard à forte performance environnementale, respectueux de la nature</li></ul>
Partenaires	Communauté de communes Alpes d'Azur : soutien administratif
Coût prévisionnel	<b>3 500 000 € HT</b>
Plan de financement	Etat : 20% minimum Région, département, syndicat: 80%
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements réhabilités Pourcentage d'économies d'énergie réalisées après réhabilitation





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°22 [ESPACE VALLEEN] Parcours audio de découverte du patrimoine des villages

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Dans le cadre de la diversification touristique et de la valorisation du patrimoine, action de mise en valeur des villages et de leur histoire via la création de circuits de visite en autonomie comprenant l'implantation de bornes et d'équipements pour l'audioguidage.
Partenaires	Communes membres
Coût prévisionnel	<b>500 000 € HT en investissement</b>
Plan de financement	Etat : 20% minimum Région, Département, Europe, CCAA : 80%
Calendrier	2022 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de circuits créés





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°23 [ESPACE VALLEEN] Ouverture et sécurisation du patrimoine religieux

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	<b>Communauté de communes Alpes d'Azur</b>
Description de l'action	Valorisation des richesses du patrimoine religieux du territoire en rendant accessible les églises nécessitant l'installation de moyens de sécurisation du bâtiment et des éventuels pièces d'art religieux.
Partenaires	Communes membres
Coût prévisionnel	<b>Chiffrage en cours</b>
Plan de financement	Etat : 30% Région, Europe, CCAA : 70%
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'édifices religieux accessibles Nombre de bâtiments sécurisés Nombre de pièces d'art religieux sécurisés





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°24 [ESPACE VALLEEN] Etude pour le déploiement de nouvelles solutions d'hébergements touristiques sur les Alpes d'Azur

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Etude sur le positionnement possible et les solutions pour développer l'hébergement touristique diffus et atypique sur le territoire permettant une valorisation des centres bourgs et/ou bâtis remarquables. Etude sur le montage juridique préférable pour ces hébergements (1 entité unique présente sur plusieurs villages? plusieurs entités avec 1 valorisation commune? etc.)
Partenaires	Communes Syndicat Intercommunal de Valberg
Coût prévisionnel	30 000€
Plan de financement	Etat : 80% minimum CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°25 [ESPACE VALLEEN] Création d'œuvres artistiques dans la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis

Orientation stratégique	Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Création d'œuvres d'art en divers points stratégique de la réserve pour permettre la découverte d'un milieu naturel sensible par le prisme d'œuvres artistiques
Partenaires	LPO PACA Communes
Coût prévisionnel	75 000,00 €
Plan de financement	Etat : 80% minimum CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CRTE Alpes d'Azur 2021-2026

### Fiche action n°26 [PROJET INTER-ESPACE VALLEEN] Mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour

Orientation stratégique	<b>Orientation n°2 Déploiement d'un aménagement structuré, cohérent et solidaire de territoire</b>
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes Alpes d'Azur
Description de l'action	Accompagnement au développement et à la structuration d'une offre touristique autour du monde nocturne / Identification de points d'observation suite à la labélisation exceptionnelle du territoire en Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), unique RICE du sud-est de la France
Partenaires	PNR des Préalpes d'Azur PN du Mercantour Département des Alpes-Maritimes Syndicat Intercommunal de Valberg
Coût prévisionnel	Chiffrage en cours
Plan de financement	Etat : 80% minimum CCAA : 20%
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



## ANNEXE 3

### TABLEAUX DE SYNTHESE DU CRTE

3.1. PLAN D' ACTIONS 2021-2026

3.2. MAQUETTE FINANCIERE



PROJETS ALPES D'AZUR 2021-2026

N°	Axe stratégique	Projet	Porteur	Montant estimatif	Calendrier	Descriptif sommaire
1	Préservation de l'environnement	Optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers	CCAA SAED	20 000 000,00 €	2021-2027	C'est un enjeu majeur de territoire. Le processus de collecte et de traitement des déchets ménagers doit faire l'objet d'une réponse globale et porteur d'effets afin de réduire les quantités produites par les ménages, assurer de meilleures conditions de collecte et de traitement des déchets. - déploiement système FAV sur le tout voir - incinérateur pour tout voir - déploiement FAV bio-déchets sur tout le territoire - requalification globale de la déchetterie de Puget-Théiers - dépollution du site communal de la déchetterie de Valberg - dépollution du site communal sur la commune de Bonson
2	Préservation de l'environnement	Restauration écologique de la trame noire	Communes SV SDEG	4 500 000,00 €	2021-2027	Suite à l'obtention du label international « Réserve Internationale de Castillon » reconstruit à la fois la qualité écologique du ciel nocturne du territoire et les engagements des collectivités en faveur d'une lutte contre la pollution lumineuse, la rénovation de l'éclairage public constitue une nécessité dans une double perspective de rénovation énergétique et de lutte contre la pollution lumineuse au-delà des réglementations nationales. Montant d'investissement estimé uniquement pour les 34 communes de la CCAA (67 communes des Alpes-Maritimes incluses dans la RICE Alpes Azur Mercantour).
3	Préservation de l'environnement	Projet Alimentaire Territorial	CCAA	142 160,00 €	2022-2027	Elaboration d'une stratégie pour une alimentation locale et saine en concertation avec une pluralité d'acteurs (à us, acteurs économiques et associatifs, citoyens (enfants et adultes), etc.) Accompagnement des filières agricoles (existantes, en développement et en émergence) dans leurs projets d'adaptation ou de règlement alimentaire (soit aux pratiques agroécologiques & biodiversité) mettre en place et assurer le suivi d'actions pilotes → assurer la coordination territoriale des partenaires impliqués
4	Préservation de l'environnement	[ESPACE VALLEEN] Valorisation du site exceptionnel de la Grotte du Chat	CCAA	100 000,00 €	2022-2023	Suite de l'étude pré-opérationnelle + création d'une exposition
5	Préservation de l'environnement	[ESPACE VALLEEN] Gestion et valorisation de l'itinéraire fluvial des Gorges	CCAA	147 000,00 €	2022-2024	Identifier et mettre en place et financer et la valorisation de l'itinéraire (gestion de la fréquentation, entretien, surveillance, etc.) ; sa mise en commercialisation (mise en place de produits touristiques durables sur l'inscription du modèle de médiation proposée par Destimedi et son suivi et sa formalisation.
6	Aménagement du territoire	Elaboration d'une charte architecturale et paysagère	CCAA	40 000,00 €	2023	Elaboration d'une charte architecturale et paysagère, en complément du SCoT Alpes d'Azur et des documents d'urbanisme locaux, pour préserver la qualité paysagère ou territoriale et développer une culture architecturale et paysagère commune sur le territoire. Cette charte viendra s'inscrire en appui aux communes sous compétence « voir RNU qui ne disposent pas d'outils pour préserver le paysage.
7	Aménagement du territoire	[PVD] Participation au programme "Petites Villes de Demain"	Communes de Puget-Théiers	Chiffrage en cours	2021-2026	La commune de Puget-Théiers est lauréate du programme "Petites villes de Demain" ayant pour objectif de redynamiser les centres-bourgs. Une étude pour la requalification du centre-bourg est en cours. L'ensemble des opérations qui en sortiront seront suivi par un chef de projet « Petites Villes de Demain »
8	Aménagement du territoire	[PVD] Etude de réaménagement du centre-village de Puget-Théiers et des mobilités directes	Communes de Puget-Théiers	99 000,00 €	2021-2022	La commune de Puget-Théiers est lauréate du programme "Petites villes de Demain" ayant pour objectif de redynamiser les centres-bourgs. A ce titre, elle a droit de réaliser dès 2021 une étude de réaménagement du centre-village et des mobilités directes afin de revitaliser le village et d'achever sur le moyen les projets à réaliser.
9	Aménagement du territoire	Opérations communales de construction et de modernisation d'écoles	CCAA	7 500 000,00 €	2022-2026	La Communauté de Communes dispose de la compétence « école ». A ce titre, elle procède depuis 2017 à des travaux progressifs et ciblés de rénovation énergétique et de modernisation des 13 écoles du territoire. Elle souhaite ainsi poursuivre ce programme de requalification des écoles du territoire par le biais de rénovations ou de constructions.
10	Aménagement du territoire	Opérations communales de requalification des centres villages	Communes	10 000 000,00 €	2022-2027	Aménagements et réhabilitations des centres villages par le biais d'investissements publics au titre de la relance économique en vue de préserver le patrimoine bâti et de valoriser le potentiel paysager et naturel des espaces publics sur la base de projets spécifiques d'un point de vue environnemental.
11	Aménagement du territoire	Création d'une maison du territoire	CCAA Puget-Théiers	6 000 000,00 €	2021-2026	Création d'une « Maison du Territoire », lieu hybride accueillant à la fois un espace de récréation et de coworking, un lieu de formation à distance, un espace de détente et une multitude de services publics (aide à domicile, services sociaux et périscolaires, services de l'intercommunalité, SM-AGE municipaux, etc.) et d'un centre de santé en requalification d'une friche industrielle.
12	Aménagement du territoire	Création d'une cuisine centrale	CCAA	3 500 000,00 €	2021-2026	Création d'une cuisine centrale sur le territoire fonctionnant avec un équipement de transformation des produits locaux permettant de : a. Soutenir le développement économique par le maintien et la création d'emplois ; a. Améliorer la qualité des repas fournis aux élèves du territoire en lien avec les compétences intercommunales « Ecole » et « Enfance, Jeunesse » ; a. Encourager le lien entre les habitants et les professionnels du territoire dans un esprit d'économie sociale et solidaire ; a. Favoriser les circuits courts et la consommation de produits issus de la production locale (bio, élevage, culture de niche...)
13	Aménagement du territoire	Renforcement du maillage des structures petite enfance d'Alpes d'Azur	CCAA	1 000 000,00 €	2024-2027	Le SCoT Alpes d'Azur prévoit une augmentation de population constante dans les années à venir et notamment sur la moitié sud du territoire qui bénéficie d'une attractivité renforcée du fait de sa proximité au bassin d'emploi de la plaine du Var. Aussi, il est nécessaire d'accompagner cette augmentation de la population d'un renforcement du maillage des services à la petite enfance sur le territoire Alpes d'Azur par le biais de structures de type crèche aux besoins.
14	Aménagement du territoire	Accompagnement à l'élaboration d'un plan de mobilité et promotion du covoiturage	CCAA	80 000,00 €	2022-2023	Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié visant à se doter d'une stratégie locale en matière de mobilité. L'accompagnement portera à la fois sur le volet études et communication. Déploiement à l'échelle d'Alpes d'Azur de la plateforme locale de covoiturage CCOMBI et réalisation d'une campagne de promotion et de communication auprès de la population (flyer, affiches, communication numérique, sensibilisation) afin de faire connaître la plateforme de covoiturage CCOMBI et d'inciter à son usage.
15	Aménagement du territoire	Développement des mobilités douces et organisation du stationnement	Syndicat Valberg	700 000,00 €	2021-2027	Proposer des aménagements cohérents qui faciliteront le rail de l'usage de véhicules à fortes émissions de CO2 dans la station : - Créer une offre de stationnement facilitant le vélo en station sans voiture (création de parkings de surfaces, aménagements de cheminement piétons, renclôture de la signalétique) - Favoriser l'intermodalité : mise en place de stations de mobilité
16	Aménagement du territoire	Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques	CCAA	297 000,00 €	2022-2025	Équipement des 34 communes du territoire et points majeurs d'itinéraire touristique en bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre aux besoins exprimés des habitants prêts à investir dans une mobilité durable mais sans accès à des parkings privés, ainsi qu'aux visiteurs avertis de véhicules électriques de plus en plus nombreux.
17	Aménagement du territoire	Gestion intégrée des risques naturels sur Alpes d'Azur R 2.0 3	CCAA	250 000,00 €	2022-2024	Ce projet vise à développer des outils de prévention et de sensibilisation multi-cibles pour accompagner les communes dans la préparation à la crise et la prise en compte des risques dans l'aménagement. Le coût global prend en compte 1 ETP + des actions sur 3 ans
18	Aménagement du territoire	Création d'un portail commercial local numérique	CCAA	70 000,00 €	2021-2022	Création d'un portail commercial local incluant l'ensemble des productions et services du territoire pour valoriser le circuit-court et la production locale (agriculture, artisanat, services etc.).

19	Aménagement du territoire	Simon Serrhini	Syndicat Valberg	700 000,00 €	2021-2025	Poursuite de la stratégie de développement numérique de la station - Mise à disposition d'équipements numériques d'information aux personnes - Déploiement de mobilier connecté et aménagement des espaces publics - Modernisation des lieux d'accueil du public ou travers d'outils numériques - Création d'un espace de coworking et de mise en relation
20	Aménagement du territoire	Développement du domaine skiable	Syndicat Valberg	5 000 000,00 €	2021-2027	Poursuite de la modernisation du domaine skiable : - Renouvellement des remontées mécaniques par des équipements de dernière génération mais insensibles dans le site qui nécessitent moins de ressources pour favoriser un usage estival - Développement d'activités estivales sur les pistes de ski (VTT, luge, sentier d'interprétation et de randonnées) - Développement et extension des pistes de ski - Mise en place d'enseignes de nouvelle génération et d'outils de pilotage de la production de la neige - Création de retenues colinaires et optimisation de la gestion de la ressource en eau
21	Aménagement du territoire	Rénovation des logements pour actifs et saisonniers	Syndicat Valberg	3 500 000,00 €	2021-2027	Travaux de rénovation des bâtiments sur la commune de Péone : - Réhabiliter les logements pour actifs et saisonniers - Programme complet de rénovation énergétique des logements (isolation, chauffage, toiture, énergies renouvelables,...) - Reconversion le parc immobilier de la station de Valberg - Réduire l'empreinte carbone et agir sur la qualité environnementale - Promouvoir un habitat écoresponsable à forte performance environnementale, respectueux de la nature
22	Aménagement du territoire	[ESPACE VALLEEN] Parcours audio de découverte du patrimoine des villages	Communes / CCAA	500 000,00 €	2023-2025	Dans le cadre de la diversification touristique et de la valorisation du patrimoine, projet de mise en valeur des villages et de leur histoire via la création de circuits de visite en autonomie comprenant l'implantation de bornes et d'équipements pour l'audioguide
23	Aménagement du territoire	[ESPACE VALLEEN] Ouverture et sécurisation du patrimoine religieux	Communes / CCAA	Chiffre en cours	2022-2023	Valoriser les richesses du patrimoine religieux du territoire en rendant accessible les églises, ce qui nécessite l'installation de moyens de sécurisation du bâtiment et des éventuels pièces d'art religieux qui s'y trouvent
24	Aménagement du territoire	[ESPACE VALLEEN] Etude pour la détermination de nouvelles solutions d'hébergements touristiques sur les Alpes d'Azur	CCAA	30 000,00 €	2022-2023	Etude sur le positionnement possible et les solutions pour développer l'hébergement touristique différencié et atypique sur le territoire permettant une valorisation des cadres bourgs et/ou bords remarquables. Etude sur le montage juridique préférable pour ces hébergements (1 entité unique présente sur plusieurs villages/plusieurs entités avec 1 valorisation commune etc)
25	Aménagement du territoire	[ESPACE VALLEEN] Création d'œuvres artistiques dans la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis	CCAA	75 000,00 €	2023	Création d'œuvres d'art en divers points stratégiques de la réserve pour permettre la découverte d'un milieu naturel sensible par le prisme d'œuvres artistiques
26	Aménagement du territoire	[PROJET INTER-ESPACE VALLEEN] Mise en lumière de la Réserve Internationale de Ciel Eclairé	CCAA	Chiffre en cours	2022-2024	Accompagnement au développement et à la structuration d'une offre touristique autour du monde nocturne / Identification de points d'observation
<b>TOTAL</b>				<b>64 171 160,00 €</b>		

## ANNEXE 4

### CONTRIBUTION DE L'ADEME

Dans le cadre du contrat de relance et transition écologique (CRTE) du territoire XX, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 4 du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il contribue directement<sup>1</sup> à un ensemble d'actions référencé ci-après.

#### I – Présentation de l'établissement

<p><b>Présentation générale</b></p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanentes des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p><b>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</b></p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des</p>

<sup>1</sup> En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme

	<p>solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la coconstruction et qui tient compte de la diversité des territoires.</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>
--	---

## II – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d'objectifs.

**Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l'ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.**

## III – Contribution financière aux actions du CRTE

Montant prévisionnel (€ HT)	Intitulé de l'action	Contribution totale	Pourcentage du montant total de l'action
<b>Action n°1 prévisionnelle</b>	Mise en œuvre d'un contrat d'objectifs territorial	350 000€	80%
<b>Action n°2 engagée</b>	Campagne de caractérisation OMR sur le territoire de la communauté de communes	8400€	70%
<b>Action n°3 engagée</b>	LIFE - Renforcement des actions de prévention et de gestion des déchets	51 200€	34,95%
<b>TOTAL</b>		409 600€	



## **IV – Autres contributions**



## **V – Observations complémentaires et facteurs initiaux de réussites**

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

**ENTRE**

La Préfecture des Alpes-Maritimes, représentée par M. Bernard GONZALEZ, Préfet,

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes Alpes d'Azur, représentée par M. Charles-Ange GINESY, Président,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions engagées pour l'année 2021.

Elles sont cofinancées par l'Etat, par des subventions qui ont été demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent sont éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens, ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique des « Alpes d'Azur », signé le..... , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions engagées en 2021**

Ces actions ont fait l'objet, auprès des services de l'Etat, d'un dépôt de dossier avec les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet d'un dépôt de demande de subvention auprès de la préfecture, instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention aient été conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention a été édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Crédits	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Observations
DETR	Création d'une fromagerie	Aiglun	152 830,5 €		30 566,10 €	-
DETR	Mise aux normes des appartements communaux	Aiglun	6 178 €		4 942,40 €	-
DETR	Equipped de l'office de réchauffage pour la restauration scolaire dans la salle polyvalente de Malaussène	Communauté de communes Alpes d'Azur	27 245,64 €		13 622,82 €	-
DETR	Mise en conformité de l'accessibilité de la mairie pour les PMR	Sigale	28 270 €		22 616,00 €	-
DETR	Remplacement de la chaudière et de la climatisation de la salle des fêtes	Puget-Théniers	24 810 €		7 443,00 €	-
DSIL	Travaux de confortement et d'accessibilité du château	Guillaumes	457 250,00 €		137 175,00 €	-

DSIL	Travaux de modernisation et de maîtrise de l'énergie Résidence Gorges Rouges	Guillaumes	1 166 666,67 €		933 333,34 €	-
DSIL	Réhabilitation qualitative et énergétique des hébergements touristiques	Péone	1 939 177,42 €		232 701,29 €	-
DSIL	Rénovation thermique de la salle polyvalente communale dite foyer rural	Roquestéron	32 691,00 €		19 614,60 €	-
DSIL	Installation d'une pompe à chaleur – centre médico-social et appartement	Villars sur Var	50 880,00 €		25 440,00 €	-
DSIL	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville (isolation porte d'entrée et installation d'un chauffage)	Villars sur Var	9 270,00 €		4 635,00 €	-
DSIL	Rénovation énergétique du bâtiment de Force 06	Villars sur Var	52 883,00 €		26 441,50 €	-
DSIL	Rénovation énergétique immeuble Geay Borelli	Villars sur Var	128 640,22 €		95 798,37 €	-
DSIL	Rénovation énergétique de l'école d'Ascros	CCAA	53 700,00 €		26 850,00 €	-
FNADT	Création d'une zone artisanale	Touët-sur-Var	828 000,00 €		137 944,80 €	-

FNADT	Acquisition maison Beghetti – Maison des Gorges	Guillaumes	175 000,00 €		35 000,00 €	-
-------	---	------------	--------------	--	-------------	---

France relance	Contrat d'objectif territorial (COT) pour le développement des énergies renouvelables	CCAA			350 000,00 €	
France relance	Industrie du futur	Établissement Feraud-Gibellin			40 000,00 €	-
France relance	Aires protégées – Restauration de la ruine du point sublime	CCAA			97 500,00 €	-
France relance	FITN7 - Axe3 – Guichets territoriaux numériques	Touët-sur-Var			30 000,00 €	-
France relance	Programme Alimentaire Territorial (PAT)	CCAA			92 515,00 €	
France relance	FITN7 - Axe3 – Guichets territoriaux numériques	Péone			11 490,00 €	-
France relance	Création de la ferme bio communale du Cians	Touët-sur-Var			65 225,00 €	-
France relance	Restauration écologique VALBERG-PEONE	VALBERG-PEONE			25 243,00 €	
France relance	Séjour de la Santé – Investissement lourd	CH Puget Theniers	6 600 000,00 €		3 300 000,00 €	

Total des crédits État par type de crédits	France relance	DETR	DSIL	FNADT
5 761 154,82 €	4 011 973,00 €	74 247,92 €	1 501 989,10 €	172 944,80 €

### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à *Nice*, le *28 avril 2022*

Le Président de la Communauté de Communes  
Alpes d'Azur

  
Charles-Ange GINÉSY



Le Préfet des Alpes-Maritimes

  
Bernard GONZALEZ

